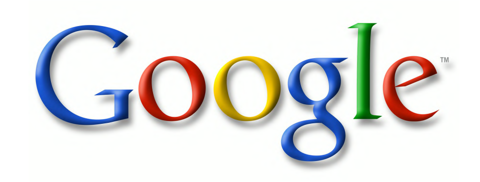
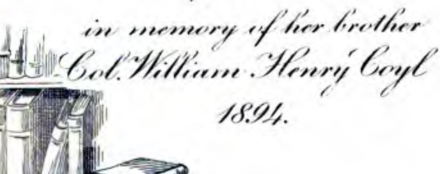
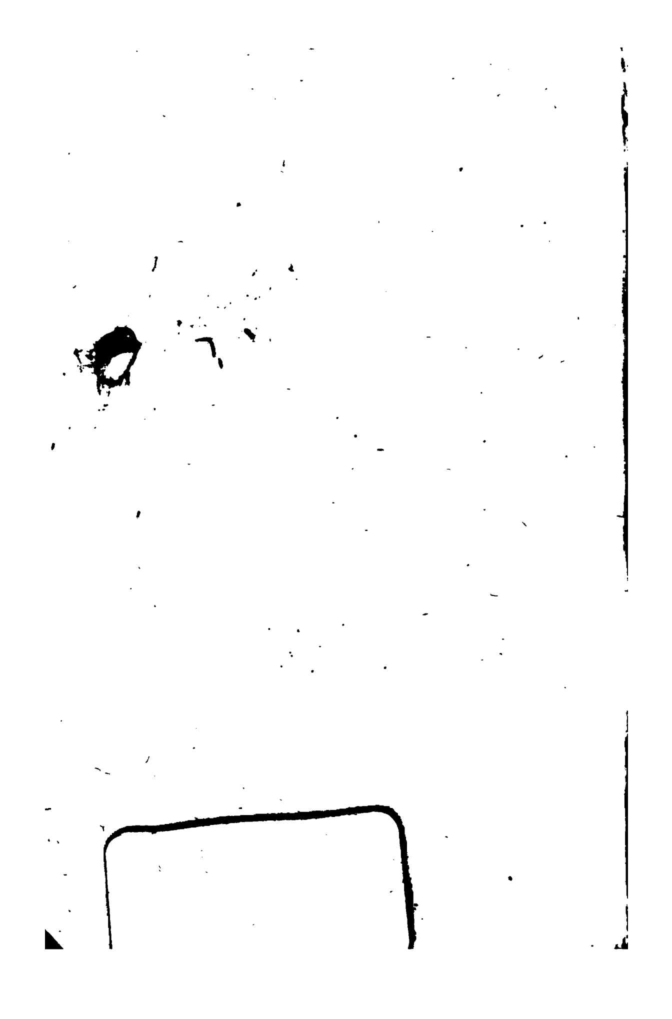

Google



1689

Aoul II



AFFAIRES DU TEMPS.

IX. PARTIE,

Contenant ce qui s'est passé en Irlande & en Ecosse.

AVEC UNE PREFACE Qui fait voir que le Prince d'Orange ne peut posseder long-temps le Trône qu'il a usurpé.

2de Partie D'Aoust

A PARIS,

Chez MICHEL GUEROUT, Court-neuve du Palais, au Dauphin.

M. DC. LXXXIX.

Avec Privilege du Roy.

PREFACE

QUand j'ay asseuré dans la Preface de ma septiéme Lettre sur les Affaires du Temps, que je cesserois cet Ouvrage au premier jour de Septembre, pour ne le reprendre qu'au mois de Janvier, j'ay dit, *que si la cheute du Prince d'Orange arrivoit plûtost, je ne pousserois pas cette Histoire plus avant, & que je ne croyois pas qu'elle dust aller plus loin que le reste de cette*

année. L'impatience que tous les honnestes gens ont de voir finir le regne d'un Usurpateur, a fait prendre ces paroles au pied de la lettre, mais differemment. Les uns ont cru que je sçavois des choses particulieres qui devoient rendre sa cheute infaillible; & les autres, à qui ce terme a paru un peu court, ont regardé ce que j'en ay dit, comme une espece de prediction dont l'évenement estant incertain, leur a donné lieu de croire, que je ne devois pas m'en charger. Je répondray

aux uns & aux autres qu'il n'y a point d'Usurpateur dont on ne puisse dire ce que j'ay avancé du Prince d'Orange, quand mesme il ne paroistroit menacé d'aucun revers, & qu'il joüiroit avec la tranquillité la plus paisible, de tout le fruit de ses attentats. Lors qu'on s'est emparé du bien d'autruy, on ne sçauroit asseurer qu'on en demeurera toujours possesseur, & que la punition ne suivra point le vol qu'on a fait, tout homme qui s'est rendu criminel envers Dieu, & envers les

hommes devant craindre à tout moment que le Ciel ne l'abandonne à la justice de *la* terre. L'Usurpateur le plus favorisé de la fortune, est toujours prest à perdre ce qu'il a acquis par des voyes injustes, de mesme qu'un bel édifice qu'on a élevé sur du sable mouvant est toujours prest à tomber, sans en pouvoir estre garanty par tout ce qui le fait paroistre brillant, & solidement bâty aux yeux des hommes.

Il est certain que dans la situation où se trouvent les

affaires d'Angleterre, le Prince d'Orange doit estre dans un fort grand embaras, & que parmy ce grand nombre de personnes qui luy font leur cour avec le plus d'assiduité, il ne peut démesler ceux qui se préparent à l'abandonner, & ceux qui ont resolu de luy demeurer fidelles. Il y en a mesme beaucoup d'incertains de ce qu'ils doivent faire, & qui attendent toujours l'occasion pour se déterminer, & comme ceux-là ne manquent jamais à se ranger avec les plus forts, & que les plus

grands Amis d'un Usurpateur le quittent dés que sa fortune commence à changer, il est seur que ceux qui doutent à present, seront des premiers à se laisser entraîner au torrent, qui abattra sa fortune. Il n'y a dans toute l'Angleterre que les Presbiteriens qui puissent estre satisfaits; encore ne doit-on pas croire qu'ils soient tous dans le mesme sentiment. Il se trouve parmy eux d'honnestes gens qui étoient contens de la liberté de conscience que le Roy leur laissoit. Ainsi les seuls

Presbiteriens cabalistes, Amis du desordre & du sang, peuvent goûter quelque joye de voir un Usurpateur à leur teste, qui appuye leurs insolences & leurs injustices, pendant que ses crimes en sont protegez. Tout le reste de l'Angleterre accablé sous la domination injuste du Tyran dont elle baise la main qu'elle voudroit voir coupée, n'attend que le moment favorable pour secoüer un joug qui luy est si odieux. Ce n'est point icy une Prediction, c'est un fait constant qui doit

resulter de toutes les choses que je vais dire.

Tous ceux qui professent la Religion Anglicane apprehendant tout du Prince d'Orange pour leur Religion, doivent, s'ils en veulent pescher la ruine entiere, se joindre à tous les Mécontens, quand l'occasion s'en presentera, afin de le renvoyer aux lieux d'où il est venu, s'il peut estre assez heureux pour y retourner, puis que sans cela ils verront bien-tost abolir l'Espicopat comme en Ecosse. Cet exem-

ple abrege tous les raisonnemens que l'on pourroit faire là-dessus. Le Prince d'Orange est venu pour empescher qu'il n'y eust aucun changement dans la Religion. Son Manifeste le porte; il estoit également pour l'Ecosse, & pour l'Angleterre. Il supposoit que le Roy vouloit détruire la Protestante; il entendoit parler de l'Anglicane, qui est comprise sous ce nom, qui est la Religion de l'Etat, & cependant il vient de l'abolir en Ecosse, & de l'affoiblir tellement en Angle-

terre, qu'il n'y a plus que la Presbiterienne qui ait le dessus, de sorte que l'on auroit peine à dire quelle est la Religion de l'Etat. On ne laisse pas d'y en souffrir quelques-unes, mais c'est seulement afin de ne pas avoir pour Ennemis ceux qui les professent. On voit bien que la Presbiterienne qui est la favorite, se met en estat de regner seule, & que son party n'a élevé l'Usurpateur, qu'afin qu'il la fasse triompher de toutes les autres; mais quelque avantage qu'elle semble avoir, elle ne

doit pas laisser de craindre, puis que l'Usurpateur qui n'en reconnoist aucune que selon l'utilité qu'elle luy peut apporter, favorisera toûjours celles dont il espercra quelques services, & abolira les autres, de crainte qu'elles ne luy nuisent. Ainsi toutes les Religions devant estre, ou détruites, ou dans de continuelles alarmes, il est hors de doute, que la Religion qui luy a servy de pretexte pour envahir l'Angleterre, servira à le faire chasser du Trône qu'il a usurpé.

Si le Prince d'Orange fait souffrir toutes les Religions en Angleterre jusques à la Favorite, à laquelle il doit l'élevation où il se trouve, les Loix qu'il a supposé qu'il venoit pour maintenir aussi-bien que la Religion, ne souffrent pas moins, & l'on ne peut dire qu'il y ait presentement aucune des anciennes Loix en vigueur. On n'y connoist plus les Loix penales, quoy que l'on fist un crime terrible au Roy, de la seule pensée que l'on pretendoit qu'il eust de les abolir. Cette

pensée le rendoit si criminel, que pour l'avoir euë, il meritoit de perdre le Trône. Cependant ces Loix sont tellement adoucies, parce qu'elles sont contre les Presbiteriens à qui le Prince d'Orange doit la Couronne, qu'on ne les reconnoist plus. Les Seigneurs ne joüissent plus de l'avantage de la Loy *Habeas corpus*, & ainsi ils seront coupables dés qu'ils deviendront suspects à l'Usurpateur, & il ne manquera point de pretextes pour les perdre. Il a com-

mencé de ſi bonne heure à ſe défaire de tout ce qui luy eſt oppoſé, qu'eſtant devenu grand maiſtre en cet Art, ce n'eſt plus pour luy un apprentiſſage. Je ne feray point le denombrement des Loix détruites, elles ſont connuës, & il n'y a pour cela qu'à lire les Journaux de ce qui ſe paſſe au Parlement d'Angleterre. Je diray ſeulement que la deſtruction de toutes ces Loix ſera une des cauſes de la prochaine cheute du Prince d'Orange. Pour prouver le méconten-

tement qu'on en a, ainsi que de son gouvernement, il ne faut qu'examiner la quantité de personnes qui n'ont point voulu luy prester les nouveaux sermens, & que faire reflexion sur ceux qui les ont prestez par force, dont le nombre doit estre encore plus grand. Ainsi l'on peut assurer que qui n'aprouve point l'usurpation, quand l'Usurpateur paroist le mieux étably, sera prest à renoncer à le reconoistre pour son Prince dés que la fortune commencera à l'abandonner, & cherchera

mesme les occasions de faire avancer cet heureux temps.

On ne peut nier que le Prince d'Orange n'ait fait tout le contraire de ce qui est porté dans son Manifeste à l'égard de la Puissance arbitraire, & qu'il ne l'ait plus violemment exercée depuis qu'il a usurpé le Trône, que tous les Rois d'Angleterre ensemble. S'il l'ose mettre en pratique pendant que le Parlement est assemblé, & sur tout à l'égard des Seigneurs qu'il ne craint point de faire arrester, il est à croire que dés

que ce Parlement sera separé, il la poussera encore plus loin, & qu'un pouvoir limité, tel qu'il aura esté reglé par les deux Chambres, ne l'accommodera point. Ce Prince ayant toûjours esté absolu en Hollande, son humeur altiere ne peut reconnoistre de Loix, & comme il est trop accoûtumé à estre libre, il luy sera impossible de souffrir de frein; il voudra le rejetter, & la haine qu'il s'attirera par là, forcera les Mecontens de chercher à s'en defaire, parce qu'ils le trou-

veront trop dificile à reduire sur les choses, ausquelles la Majesté Royale est sujette en Angleterre.

Outre ce que je viens de marquer des Religions maltraitées, des Loix abolies, de la Puissance arbitraire usurpée, l'Angleterre est encore remplie de Mécontens pour mille articles generaux, qui interessent presque toutes les Familles. Cela se voit dans le grand nombre de ceux qu'on veut excepter de l'amnistie. Ce sont Personnes illustres, & distinguées par leur qualité,

qui ont des Amis attachez à leur fortune, & les uns & les autres devenant ennemis de l'Uſurpateur, feront toujours preſts à s'en défaire. Il s'en attirera encore beaucoup d'autres en ſacrifiant tout ce qui pourra luy faire ombrage; il n'épargnera pas meſme ceux qui l'ont ſervi en trahiſſant leur legitime Souverain, de crainte qu'un repentir ne les oblige à le trahir luy-meſme à ſon tour, & toutes ces choſes luy devant donner pour ennemis les trois quarts de l'Angle-

terre, il est aisé de prévoir ce qui luy arrivera si tost que le Roy, ou ses Armées commenceront d'y paroistre. Ainsi, au lieu que le Prince d'Orange n'a esté receu en Angleterre que par des Traistres, lors qu'il est venu en usurper la Couronne; on verra des millions d'ames courir au devant de la seule ombre des Armées de Sa Majesté, dés que l'on sçaura qu'elles s'avancent. On doit regarder tout un Peuple qui a failly, comme un Pecheur qui commet un crime dont il se re-

pent un peu aprés, & qui dans la douleur qu'il en a, imite le flux & le reflux de la mer. Le flux, c'est á dire un mouvement de sedition auquel il faut que tout cede, l'a entraîné en tumulte au crime, sans qu'il ait eu le temps d'examiner ce qu'il faisoit ; le reflux qui est un retour à l'obeïssance qu'il doit à son vray Monarque, le reporte vers luy avec la mesme vitesse, lors que les remords saisissent son cœur. Voilà comment le Peuple d'Angleterre se repentira d'avoir peché contre les

Loix divines & humaines, en se declarant contre son Roy, qui a receu sa puissance du Ciel, pour prendre le party d'un homme qui n'est venu que pour renverser ses Loix, s'enrichir aux dépens de son bien, troubler la tranquillité dont il joüissoit, inquieter sa conscience, mettre le desordre dans les trois Royaume, en faire revolter les Sujets contre leurs Compatriotes, exciter entre eux une mortelle, & cruelle haine, & les exposer au peril d'avoir à sacrifier leur vie pour leur Religion,

ligion, quoy que sous le regne du Roy que l'Usurpateur a obligé de sortir de ses Etats, chacun pust exercer paisiblement celle qui luy sembloit la meillleure ; de sorte que quand ces Peuples viendront à ouvrir les yeux, & à examiner le sang qu'ils auront versé, ils connoistront qu'ils l'auront fait sans necessité, & que vainqueurs ou vaincus il ne leur en pouvoit revenir d'autre avantage que celuy dont ils jouissoient sous leur veritable Maistre. Quel sujet n'auront-ils pas alors de mau-

dire l'Usurpateur, & son regne, pendant lequel ils auront esté animez d'un esprit de fureur qu'il leur aura inspiré, afin qu'estant occupez à se déchirer les uns les autres, ils fussent moins en état d'examiner ses injustices, & toutes ses démarches pour les mettre sous un joug, dont il leur dust estre impossible de se defaire ? On peut juger si dés que ces malheureuses Victimes de l'ambition de ce phantosme de Souverain, feront un peu de reflexion sur leur malheur, & sur le

ſang qui aura coulé dans les trois Royaumes, ils perdront un moment à ſe declarer contre un Uſurpateur, qui ne pourroit continuer de regner, ſans que la perte de leurs libertez fuſt ſuivie de celle de leurs biens & de leurs vies. Voilà des motifs aſſez puiſſans pour engager les Peuples à ne demeurer pas encore long-temps ſous le joug qu'on leur a fait recevoir, en leur preſentant l'image de la liberté ; & quand l'eſtat où l'on a deſſein de les reduire, pour les

affoiblir & les tenir en bride par le moyen des Troupes étrangeres, afin d'empêcher qu'ils ne se repentent, ne seroit pas une raison assez forte pour leur faire prendre au pluttost ce party, la crainte du châtiment qui est dû à ceux qui s'obstinent dans une longue rebellion, aprés le pardon qu'on leur a offert, fera sans doute une prompte impression sur leurs esprits, & les obligera de hâter ce que leur devoir, la raison, & leurs propres interests leur feroient peut-estre faire avec

une lenteur qui ne meriteroit pas de trouver grace auprés de leur Souverain.

Si par tant de raisons differentes, les Peuples doivent reconnoistre leur Rey, de crainte que leur endurcissement dans le crime n'empêche qu'il ne leur soit pardonné, l'Usurpateur qui les a surpris sous des promesses qu'il ne leur tient pas, ne voit aucune assurance à prendre. Il ne peut compter sur la plus grande partie de ses Troupes, qui ont tant de fois voulu le quitter, & qui ont

roiſtre, que l'on n'a fait au-devant du Prince d'Orange quand il a paru, puis qu'il n'y avoit que des traiſtres, & que les Sujets fidelles ne les ſuivoient que par force; au lieu que dans cette occaſion les Peuples y ſeront portez d'eux-meſmes, par leur repentir, par un veritable zele, & par un ſincere amour pour leur Souverain.

Les cruelles craintes qui tourmentent ſans relâche les Uſurpateurs, agitent de meſme leurs nouveaux Sujets, dont la deſtinée ſe trouve

attachée à leur fortune. Ainsi ces Sujets fatiguez d'alarmes continuelles, ne sont pas plûtost entrez sous le joug qui leur fait souffrir de si violentes inquietudes, qu'ils sont prests de le secoüer pour se remettre dans un estat tranquille & naturel. Mais quand celuy d'agitation ne leur seroit pas tout-à-fait insupportable, & qu'ils s'efforceroient de le souffrir pour un temps, il est impossible que le Peuple Anglois s'accommode des imposts excessifs que l'on veut mettre sur luy. Les riches se

trouvent toujours peu dispo-
sez à donner, ce n'est point
l'usage du Païs; & quand de
pareilles levées ne les incom-
moderoient point, ils crai-
gnent que les premieres ne
donnent lieu aux secondes,
& les secondes à d'autres, &
qu'enfin on n'aille jusqu'à un
excés qui leur devienne one-
reux. Si les riches craignent si
fort les imposts en Angleterre,
ceux qui ne sont pas en estat
de les supporter en murmu-
rent encore beaucoup davan-
tage, & il ne faut point dou-
ter qu'ils n'embrassent avec
joye la premiere occasion

qu'ils trouveront de se soulever. Comme on a imposé plus d'argent depuis six mois, que l'on n'avoit fait depuis cent ans, la levée ne s'en fera pas sans obstacles, & ces obstacles ne peuvent manquer de produire une rebellion qui fera changer de face aux affaires. L'Impost qu'on a mis sur le Chocolat & sur le Caffé, a esté cause d'un changement assez surprenant. C'est dans les lieux, où l'on va le boire, qu'on a commencé à cabaler contre le Roy, & à gagner les peuples pour les engager

à la revolte, & c'est presentement dans ces mesmes lieux qu'on parle contre le Prince d'Orange. Ceux qui s'y assemblent ne peuvent prendre de ces boissons, qui ne sont faites que pour amuser, sans se representer aussi-tost l'Impost qu'il a mis dessus, & par consequent sans se repentir de ce qu'ils ont fait pour luy, & sans se promettre de le détruire. Si tous ces Imposts avoient produit quelque effet avantageux, on pourroit s'en consoler, mais avec toutes ces grandes sommes, tous les

projets dont on avoit fait un si grand bruit, ont esté en fumée; les Anglois, & les Hollandois ensemble n'ont pû estre maistres de la Mer, comme ils s'en estoient flatez, & ils se sont trouvez bien éloignez de descendre sur nos costes, aprés toutes les menaces qu'ils en avoient faites; de sorte que si le Prince d'Orange demeure en Angleterre, il faudra qu'il leve de nouvelles sommes, pour échoüer de la mesme sorte une autre année, au lieu que si Sa Majesté Britan-

nique rentre dans ses Etats, & qu'on remette les choses comme elles estoient auparavant, toutes les levées de deniers cesseront, les consciences seront en repos, les agitations, & les craintes se dissiperont, les beaux jours reviendront avec le calme & la paix, & toutes les affaires reprendront une riante face. Tous les Peuples ayant un interest si notable à souhaiter un bonheur si grand, y a-t-il personne qui ne doive estre persuadé qu'ils n'attendent qu'un favorable mo-

ment pour reconnoiſtre celuy que le Ciel leur a donné pour les gouverner? Le Parlement meſme qui ne ſçait plus ce qu'il veut, ny ce qu'il fait, ny ce qu'il doit faire, a beſoin, aprés avoir embaraſſé des affaires qu'il ne ſçauroit débroüiller, que le Roy pour les démeſler, vienne par ſa preſence couper le nœud Gordien qui les tient embaraſſées, ſans quoy il leur ſera impoſſible d'en venir à bout.

Tous les Uſurpateurs qui ſe ſont ouvert le chemin du

Trône par le carnage, n'ont jamais ensemble fait couler plus de sang pour s'élever que le Prince d'Orange en á fait répandre seul. Toute l'Europe en peut rendre témoignage. Le Roy ayant declaré la Guerre aux Hollandois en 1672. pour les raisons que j'ay marquées au long dans mes Lettres, avoit pris à peine les armes, qu'au milieu de la rapidité de ses Conquestes, qui furent l'étonnement & l'admiration de toute la terre, il ouvrit son cœur à la clemence; & se laissa toucher;

en écoutant favorablement les propositions que les Hollandois luy firent faire, de sorte que la paix estoit en estat d'estre concluë par l'entremise de Mrs de With, ces Catons de la Hollande, ces sages Républicains, qui aimoient veritablement leur Patrie, & qui cherchoient à luy épargner les maux inseparables d'une longue guerre. Le Prince d'Orange s'y opposa avec un emportement digne de tout ce qu'il a fait depuis ce temps-là; & ces deux genereux Freres paye-

ment du leur vie le dessein qu'ils avoient eu d'empescher que les malheurs de la Republique ne continuassent. Je ne diray point par quel ordre & par quel bras ils furent assassinez ; mais seulement que leur mort fit avorter tous ces projets d'accommodement, ausquels s'opposoit le Prince d'Orange. Ainsi ce Prince qui ne regardoit que luy seul, & qui vouloit commander, fit reculer la paix de plus de six ans, & poursuivre une Guerre dont le feu embrasa l'Allemagne

la Flandre, & les Royaumes du Nord. Elle fut cause que Mr de Turenne donna plusieurs Batailles à la honte de l'Allemagne ; elle fit perir quantité de milliers d'hommes dans les Armées de Dannemarck, de Suede, & de Brandebourg qui se donnerent differens combats ; elle osta au Roy Catholique les meilleures Places de Flandre, qu'il ne put perdre sans effusion de sang ; & la Bataille de Seneff qui en a tant fait verser, ne se seroit point donnée sans cette guerre. En

sion tout le sang qui a inondé la plus grande partie de l'Europe pendant dix années d'une cruelle guerre entre plus de vingt Souverains ; n'eust point esté répandu, si pour avoir le plaisir de cõmander, le Prince d'Orange n'eust mis obstacle à la Paix que traitoient Mrs de With, pour le repos de tous les Etats interessez. Le Roy au milieu de ses triomphes, maistre de la Ville de Gand si conside-rable pour sa situation, & faisant trembler Anvers, & par consequent toute la Hol-

lande, qui voyoit ses Trou-
pes fort peu éloignées, vou-
lut arrester le cours de tant
de desordres, dont le Prince
d'Orange souhaitoit la suite,
& sacrifia une partie de ses
Conquestes pour imposer la
paix à l'Europe qui la receut
avec joye. La Hollande l'ac-
cepta la premiere, & tout le
Peuple de la Haye ayant té-
moigné par des cris d'alle-
gresse reïterez, à la veuë du
Trompete qui en porta la nou-
velle, l'extréme satisfaction
qu'elle luy donnoit, ces cris de
joye furent des coups de poi-

gnard dans le cœur du Prince d'Orange, qui n'estant pas encore satisfait de tous les malheurs qu'il avoit causez depuis six ans, resolut de rompre cette Paix, à quoy il reussit en partie. La Bataille de saint Denis qu'il donna ayant le Traité signé dans sa poche, fut des plus sanglantes, mais elle n'eut pas les suites qu'il avoit crû qu'elle auroit. Le Roy toûjours genereux, & voulant que l'Europe joüist du repos qu'il venoit de luy donner, vit bien que le crime commis contre

la foy des Traitez, ne regardoit point les Hollandois qui avoient signé la Paix, mais qu'il venoit d'un Particulier, ambitieux & chagrin, qui s'estoit flaté qu'en donnant une bataille, il irriteroit Sa Majesté, & l'obligeroit à une rupture qui estoit le but de tous ses souhaits. Ainsi cette Paix eut son effet malgré toutes les cabales, & la fureur du Prince d'Orange, qui fit depuis plusieurs efforts inutiles pour la rompre, & qui vient enfin de reüssir, & d'allumer la Guerre par toute

l'Europe, afin que pendant ces troubles, il puisse plus aisement jouïr du fruit de son crime, & affermir son autorité en Angleterre. Sans cette Guerre allumée par luy, tout le sang qui a esté répandu l'hiver dernier dans le Palatinat, & dans l'Electorat de Cologne, ainsi que celuy qui a coulé depuis que la Campagne est ouverte, & qui coulera encore avant qu'elle finisse; enfin tout ce qu'il en a couté à l'Irlande, & à l'Ecosse depuis son invasion, n'auroit point esté versé.

L'Angleterre seroit tranquille, elle ne verroit point les malheurs qui la desolent de toutes parts, & ne seroit pas dans une situation à devoir encore en apprehender de plus fâcheux.

Il resulte de tous ces malheurs, & de tout ce sang versé, que si le Prince d'Orange a pû consentir à tant d'horreurs pour avoir la simple qualité de Commandant à gages dans une Republique, il les porteroit au dernier excés pour se conserver celuy

de Roy, si l'Angleterre ne s'opposoit pas à sa violence. Il tâcheroit de l'affoiblir par toutes sortes de voyes, comme on fait par de frequentes soignées un corps trop robuste dont on croit devoir épuiser les forces; il détruiroit ceux qui luy feroient ombrage, en les excitant les uns contre les autres, & les engageant par ce moyen à s'accuser les uns les autres, & à travailler eux-mesmes à leur perte; il feindroit des conspirations contre luy & contre l'Etat, afin d'avoir lieu d'en sacrifier

d'autres, & reduiroit si bas l'Angleterre, qu'aprés avoir épuisé ses forces, il acheveroit de la dompter, & d'établir le pouvoir arbitraire avec une armée d'Etrangers entierement à sa devotion, & de la fidelité desquels il seroit plus asseuré que de celle des Troupes levées dans le Païs. Mais heureusement l'Angleterre a les yeux ouverts sur tout cela. Elle sçait tout, elle voit tout, & le regne d'un homme à qui les plus grands desordres ne peuvent causer d'horreur, luy faisant

juger de ce qu'il feroit pour ne pas tomber du Trône, puis qu'il n'a rien épargné pour se prolonger le Commandement de l'Armée d'une Republique, elle connoist bien qu'elle auroit à essuyer tout ce que la plus rigoureuse tirannie peut faire souffrir, si elle demeuroit plus longtemps sous le joug cruel d'un Usurpateur que toutes ses injustices n'ont encore pû satisfaire. C'est pour cela que tous les honnestes gens sont resolus de le secoüer, Ils sont revenus du coup qui

les avoit étourdis, & la prudence ayant voulu qu'ils ayent cedé à la force & à la surprise, le Prince d'Orange sera obligé de ceder à son tour. Il ne pourra l'éviter, parce qu'il est impossible de lire dans les cœurs, & si pour s'en garantir il fait arrester ceux qu'il soupçonne, & les sacrifie à sa fureur, il irritera encore plus la Nation, qui est déja blessée dans le fond de l'ame, & avancera par là le moment heureux qui doit tirer l'Angleterre d'esclavage. Quelque bruit que

ce Prince fasse dans le monde, & dans quelque élevation qu'il se soit mis, comme on ne luy rend que des respects forcez, & que ses plus Confidens sont ceux à qui ses crimes sont le mieux connus, on peut dire qu'il n'y a personne sur la terre qui le considere veritablement, parce que n'estant recommandable par aucun caractere de grandeur d'ame, ou de vertu heroïque, il est seulement regardé par ce qui distingue les grands criminels. Luy mort, tout seroit

mort avec luy, & ceux qui paroissent aujourd'huy le plus dans ses interests, loin d'en prendre encore à ce qui le toucheroit, chercheroient tous les moyens possibles de faire oublier qu'ils eussent esté de ses Amis. Tout homme qui ne regne ainsi que par la force, ou qui n'est applaudy que par politique, ou par interest, ne doit pas se croire en seureté dans sa plus haute fortune. Il a lieu de craindre à tous momens les glaives que Dieu tient suspendus sur la teste des coupables, & qui

ſont tout preſts à porter le coup. Enfin non ſeulement il y a ſujet de dire que la proſperité d'un homme du caractere du Prince d'Orange ne ſera pas durable, mais on eſt meſme obligé de le penſer. Quand cela n'arrive point, ce qui eſt fort rare, ce ſont des ſecrets de la providence qu'il n'eſt point permis de penetrer. Dieu ſatisfait ſa vangeance en quelque temps que ce ſoit, & s'il la recule quelquefois jusqu'à differer de punir un Uſurpateur en l'autre monde, c'eſt qu'il luy plaiſt de faire

ſentir en celuy-cy des effets de ſa colere à la Nation, ſur laquelle ſa main eſt apeſantie.

Ceux qui ont pris hautement le party du Roy, ou qui le tiennent ſeulement dans le cœur, ainſi que ceux qui ayant eu le malheur d'eſtre découverts, ſe trouvent punis de la fidelité qu'ils luy ont gardée, doivent avoir une patience digne de leur zele, & eſtre perſuadez que toſt ou tard ils ſe verront delivrez du Tiran qui les opprime. Il n'y a preſque point d'exemple que le regne d'un

Usurpateur ait esté long, lors que le Prince dont il a envahy les Etats est vivant ; que loin d'estre en son pouvoir, il est en estat de se faire rendre la Couronne ; que pendant qu'il a regné il a traité ses Sujets plûtost en Pere qu'en Roy, & qu'il ne s'est attiré que les Ennemis des gens de bien, qui ne sont jamais du party de l'honneur & de la vertu, & avec qui il est glorieux d'estre mal.

Mais comme on peut m'objecter que Cromwel a regné douze ans, & que son regne

auroit encore duré davantage, si une mort naturelle ne l'eust accourcy, d'où il y a sujet d'inferer que le Prince d'Orange peut demeurer long-temps sur le Trône, je répons à cela qu'il y a une grande difference entre Cromwel & ce Prince, & que la durée du regne de l'un n'autorise point à croire que celuy de l'autre sera long. Il se trouve aussi une difference tresnotable, & quipeut presque decider de tout, entre un heritier, dont un Tiran envahit le Trône, & un Monarque

qui l'a possedé, & qui aprés en avoir esté exclus, met tout en usage pour y remonter. Je vais tascher de mettre toutes ces choses dans leur jour, & j'espere que par le portrait que je feray de ces diverses personnes, & de la situation de leurs affaires, dans le temps que les uns ont regné, & que les autres ont cherché à se resaisir de leur Couronne usurpée, on jugera si c'est sur de bons & seurs fondemens que j'ay avancé, sans en donner pourtant une entiere certitude, que le regne du Prince

d'Orange ne doit pas estre de longue durée. Je diray auparavant que parce que celuy de Cromwel a esté long, on doit presumer que celuy du Prince d'Orange sera court. On sçait ce que Cromwel a fait souffrir dans les trois Royaumes. Ses cruautez sont encore presentes à la memoire d'une infinité de gens qui s'y sont veus exposez, & il n'y a point de Famille illustre qui ne se souvienne d'avoir veu couler beaucoup de son sang. Les Peuples n'ont pas oublié tous leurs malheurs,

& l'Etat en general ayant fait une triste experience d'un regne si detestable, ne laissera point échaper l'occasion de secoüer au plûtost le joug qu'un Usurpateur luy vient d'imposer. Ceux qui y tiennent quelque rang considerable, n'auroient jamais reconnu son autorité, s'ils n'avoient esté surpris & forcez par des traistres; mais si la prudence veut quelquefois que l'on cede au temps, elle fait aussi que l'on ne perd pas celuy qui se trouve favorable pour se délivrer de la tirannie.

Ceux qui n'ont ny Foy ny Religion, & à qui le Trône ne paroiſt pas acheté trop cher par les plus grands crimes, prendront ſans doute Cromwel pour modelle, mais la pluſpart l'imiteront mal. L'ambition de cet adroit Politique eſtoit inconnuë, & celle du Prince d'Orange a éclaté aux yeux de toute la terre, dés la premiere année qu'il a commencé à commander, & à faire couler les torrens de ſang qui ont inondé l'Europe depuis ſeize années. Quand l'Angleterre

s'acoutuma à regarder Cromwel comme ſon Maiſtre, elle ne penſoit à rien moins qu'à s'en donner un. Il y avoit longtemps qu'elle n'avoit vû l'Uſurpateur ; ainſi elle n'eſtoit point en garde là-deſſus, & en agiſſant pour luy, elle ne croyoit travailler qu'à ſe delivrer du joug de l'autorité Royale. Ce fin Politique ſe cachoit parmy la foule de ceux qui eſtoient dans les intereſts du Peuple, & pour empeſcher qu'on ne penetraſt dans ſes deſſeins, il affecta une moderation ex-

traordinaire, & parla souvent en faveur du Roy, mais d'une maniere qui ne laissa pas de faire toujours croire au Peuple qu'il estoit plus fortement attaché à son party qu'à celuy de ce Monarque. Enfin il parvint au pouvoir suprême en le refusant toujours, & s'y affermit avec une feinte humilité, par le moyen de laquelle il se rendit plus absolu qu'aucun Roy ne l'avoit encore esté en Angleterre. Il n'en voulut point recevoir le nom, & se contenta de celuy de Protecteur.

qui est glorieux à ceux qui le portent, & qui n'effarouche point les Peuples que l'envie de s'affranchir de la puissance arbitraire entraisne aisément à la revolte. Ainsi Cromwel estoit à la moitié de son regne avec une autorité plus forte que la Royale, sans que l'Angleterre se fust encore apperceuë qu'elle avoit un Maistre. Le Prince d'Orange a pris des maximes toutes opposées. Il s'est ouvertement declaré contre le Roy dans ses Manifestes, & luy a fait son procés en condamnant toutes les actions de son re-

gne, en quoy l'alliance & le sang le rendoient plus coupable que Cromwel. D'ailleurs il est venu la foudre à la main pour soumettre ceux qui balanceroient à luy offrir la Couronne. Il ne l'a point refusée comme Cromwel; il n'a pû mesme obtenir de luy, de feindre par politique qu'il n'en vouloit pas; il s'en est d'abord saisi, de peur qu'on ne la luy offrist pas deux fois, de sorte qu'ayant laissé voir par là qu'il avoit imposé dans son Manifeste, & qu'il n'avoit eu dessein d'agir que pour luy

en promettant de travailler pour le public, ce mesme Public qui le connoist tout entier, & qui par les violences qu'il a faites, juge de celles dont il est capable, ne souffre qu'impatiemment le joug sous lequel la force & la surprise l'ont mis. Il fallut beaucoup plus de temps aux Peuples pour ouvrir les yeux sur la tirannie de Cromwel, puisqu'il estoit question de developer l'interieur d'un homme tout déguisé. On ne pouvoit que luy reprocher; quoy que son autorité n'eust point de

bornes, il n'avoit pourtant nulle dignité; il gardoit toûjours le Titre de Protecteur, & ce nom estoit si beau, qu'il sembloit injuste de se soulever pour faire le procés à un homme à qui on l'avoit vû prendre avec joye. Cependant comme le temps apporte du changement à toutes choses, on fit peu à peu reflexion sur le pouvoir absolu de ce Tyran, & on commença à s'en lasser. Il s'en apperçut, & fit sentir tout ce qu'il estoit. Il arriva des soulévemens dont les Auteurs

furent châtiez, & enfin il affermit par le sang une puissance qu'il avoit commencé à s'établir par les apparences affectées d'un desinteressement qui avoit trompé les Peuples. Les choses estant en cet estat quand sa mort est arrivée, il n'auroit peut-estre pas finy ses jours dans son lit, ou du moins en Angleterre, sans la maladie qui l'emporta. Elle termina une vie, dont tous les siecles parleront plus avantageusement que de celle du Prince d'Orange, quoy que ce soit en

détestant sa memoire. Ce n'a esté que sur la fin de son regne qu'il a commencé à s'attirer la haine des Peuples & des Seigneurs, au lieu que le Prince d'Orange s'est presque trouvé haï generalement si-tost qu'il a mis la Couronne sur sa teste. Voilà pourquoy l'un a pû regner long-temps sans qu'on en doive tirer nulle consequence pour la durée du regne de l'autre. Cette raison n'est pas la seule qui fasse voir qu'on a tort de croire que le Prince d'Orange mourra

ſur le Trône, puiſque Cromwel a poſſedé l'autorité abſoluë juſqu'à ſon dernier moment. La longueur du regne d'un Uſurpateur dépend beaucoup, & meſme preſque entierement, de la ſituation des affaires des Princes voiſins, ainſi que des Souverains que peut avoir pour amis le Monarque exclus du Trône. Je diray plus ; elle dépend de ce Monarque meſme, & lors qu'il n'a point encore regné, il luy eſt bien plus difficile de ſe mettre en poſſeſſion de la Couronne, que lors

lors qu'il a déja gouverné ces mesmes Etats, dont il veut se resaisir sur un Tiran. La raison est qu'il est bien plus naturel de regretter la perte de ce qu'on a eu, que celle de ce qu'on n'a point encore possedé. Ce fut un des bonheurs de Cromwel. Le Trône, lors qu'il l'occupa sous le Titre de Protecteur, n'avoit point encore esté remply par le Roy Charles II. à qui il appartenoit legitimement. Ce Prince estoit jeune, il n'estoit ny aimé, ny haï; on le regardoit avec indifference; on ne

sçavoit de quoy il estoit capable, ny si son regne seroit doux, ou non. Malgré tout cela, il ne laissa pas de former en Angleterre un assez puissant party pour donner une bataille, & s'il ne l'eust pas perduë, l'Angleterre l'auroit plustost reconnu pour son veritable Souverain. Il peut arriver que le Roy Jacques en donnera une, & qu'il sera plus heureux que le Roy son frere. Si ses armes sont suivies de la Victoire, le Prince d'Orange aura joüy moins de

temps de la qualité de Roy, que Cromwel de celle de Protecteur. Il se flatte vainement d'un bonheur semblable à celuy de Cromwel, qui a possedé jusqu'à sa mort une autorité indépendante qu'on ne luy a point contestée ; son avide ambition est découverte, & celle de Cromwel demeura cachée. Ainsi il y a grande apparence qu'on ne luy laissera pas, comme à ce Tiran habile, le temps de jetter tous les fondemens d'une puissance arbitraire. Il est traversé par tout ; il a

un Royaume moins que n'eut Cromwel, il ne peut dire qu'il soit asseuré de celuy d'Ecosse; elle est toute divisée, & pour peu que le party du Roy y augmente, ce Monarque en sera bien-tost entierement maistre. Quand la moitié d'un Etat est declarée pour son legitime Souverain, le reste suit en fort peu de temps. N'y en eust-il mesme que le quart pour luy, il se peut compter plus avancé qu'un Usurpateur avec le reste. C'est un effet de la bonne cause, & de la justice.

Leur party croiſt plus rapidement lors qu'une fois il a commencé à groſſir, on s'y jette en foule, & le plaiſir que ceux qui le ſuivent ſentent à bien faire, fait qu'ils ſe ſacrifient avec joye. Les plus grands perils ne peuvent les arreſter, & leur exemple attire les autres. Quand la conſcience n'a rien à ſe reprocher, on hazarde tout, parce qu'il eſt plus glorieux de perir en faiſant bien, que de triompher lors qu'il en couſte l'honneur. On s'engage quelquefois ſi avant

dans un injuste party ; qu'on a beau vouloir s'en retirer, on n'en peut plus trouver les moyens, & c'est par cette raison que ceux qui se sont rendus les plus criminels en Angleterre, voudroient maintenir le Prince d'Orange. Quelque attachement que les plus zelez du Parlement fassent paroistre pour luy, ils agissent moins pour ses interests que pour les leurs propres. On a choisi pour membres de ce Parlement, ceux qui ont toujours cherché à choquer l'autorité du Roy

pendant qu'il eſtoit en Angleterre ; ce qui les rendoit déja criminels envers ce Monarque. Leurs crimes ont redoublé par l'intelligence qu'ils ont eue avec l'Uſurpateur, & par la Couronne qu'ils luy ont offerte. Ils ont cherché depuis à perdre tous les Amis de Sa Majeſté, afin qu'ils ne puſſent luy aider à remonter ſur le Trône, & ſe trouvant par là tout chargez de crimes, ils craignent & empêchent ſon retour autant qu'ils le peuvent faire, à cauſe qu'ils enviſagent la puni-

cion qui leur eſt deuë. Mais il eſt à croire que ceux qui n'ont pas encore bien ouvert les yeux ſur ce qui ſe paſſe, les auront bien-toſt entierement deſſillez, & que Dieu ne permettra pas que tout un Etat ſoit plus long-temps couvert de l'ignominie la plus honteuſe, pour l'intereſt de quelques coupables qui ne ſe ſoucient pas de trahir leur Religion & leur Patrie, pourveu qu'ils évitent le châtiment de leurs crimes.

Ce qui doit perſuader plus

qu'aucune choſe que le Roy Jacques ſera bien-toſt remis ſur le Trône, c'eſt que l'ayant déja occupé, il doit par tout ce qui s'eſt fait pendant le cours de ſon regne, & par les malheurs que l'ingratitude de quelques-uns de ſes Sujets, & la cruelle perfidie de ſon propre Sang luy ont cauſez, ſçavoir le fort & le foible de tout l'Etat, connoiſtre le fond de tous les cœurs des Grands, & les inclinations des Peuples, de meſme qu'un General connoiſt juſques aux moindres ſentiers des païs où il a perdu

& gagné des batailles, & qu'il a longtemps étudiez. Ce General en doit sçavoir tous les détours, les endroits où il ne faut pas s'engager imprudemment, ceux par où l'on peut passer sans qu'il y ait d'embusches à craindre, & par quels costez on peut éviter, ou prendre ses Ennemis. Sa Majesté Britannique est presentement dans le mesme état à l'égard de l'Angleterre. Comme une fâcheuse experience luy a fait connoistre ses Sujets à fond, on a tout sujet de croire que ce Monar-

que prendra les uns par où il
sont sensibles, & battra les au
tres du costé de leur foibl
En effet, il luy doit estre beau
coup plus aisé de faire ren
trer dans leur devoir des Peu
ples qu'il a déja gouvernez
& dont tout l'interieur lu
est connu, qu'il ne seroit
un autre, qui ne leur ayan
jamais commandé, seroit pe
instruit de leur caractere
D'ailleurs son regne a est
doux & paisible Il n'a donn
à personne aucun sujet de s
chagriner avec raison, & ceux
qui portent les armes contre

luy, n'y ont pas esté poussez par des mécontentemens dont ils eussent à se plaindre, mais seulement parce qu'ils ne vouloient pas que d'autres qu'eux eussent lieu de s'en loüer. On a fait reflexion là-dessus depuis qu'on a reconnu la mauvaise foy du Prince d'Orange, & l'on peut dire que presque tous les cœurs sont au vray Roy d'Angleterre; mais comme on gemit sous la tirannie, & qu'on n'ose se découvrir avant qu'on soit en état ou de se défendre, ou d'attaquer, on prend ses mesures, & on

attend les occasions favora-bles, qui asseurément ne man-queront pas, puis que la Fran-ce s'interesse pour un réta-blissement si juste. C'est ce qui donne de la hardiesse, & du courage aux Peuples des trois Royaumes, & c'est pour cela qu'on les a déja vûs agir en divers endroits. Il ont rai-son; la France n'est plus dans un temps de regence; elle n'a plus un Roy enfant comme pendant le regne de Crom-wel; mais elle en a un veri-tablement Grand par tout ce qui peut faire meriter ce glo-

rieux titre ; elle en a un triomphant, Protecteur des Autels, & Vangeur des crimes. Quoy qu'il ait presque tous les Princes de l'Europe pour Ennemis, il est cent fois plus en estat de travailler au rétablissement du Roy d'Angleterre, qu'il n'auroit pû faire lors que Cromwel vivoit, quand même il n'auroit point alors eu de guerre, ce qui n'estoit pas, puis qu'il l'avoit avec l'Espagne, qui estoit en ce temps-là bien moins foible qu'aujourd'huy, & que la rebellion de ses Sujets avoit épuisé ses forces.

PREFACE.

L'Angleterre ne doit pas seulement travailler pour sa gloire, & pour affoiblir la tache d'infamie, dont elle sera noircie dans toute la posterité, mais encore pour empescher que l'Usurpateur, aprés avoir fait couler son sang, ne fasse sortir ses Finances de l'Etat, pour les retrouver un jour en cas qu'on luy oste la Couronne, ou pour enrichir ceux qui se sont joints à luy, afin de reduire les Anglois à la servitude où ils se trouvent. Elle voit que le temps presse, si elle veut empescher que ces maux

n'augmentent. Ainsi l'on doit croire qu'elle prendra pour agir les voyes les plus promptes qui luy pourront estre offertes, & qu'elle n'attendra pas que son faux Roy s'affermisse davantage dans l'autorité qu'il a usurpée.

Diverses fautes qu'a faites le Prince d'Orange contre la bonne politique, luy ont suscité des Ennemis qu'on trouvera toujours prests à ébranler cette autorité. Il pouvoit se ménager les esprits des Ecossois d'une autre maniere, & il devoit sur tout prendre

garde à n'irriter pas tous les Protestans Conformistes, en abolissant l'Episcopat. C'est un grand Party qui ne peut manquer d'estre contre luy dés qu'il en aura l'occasion. C'estoit la Religion du Pays ; il estoit venu pour maintenir les choses dans leur état, & pour empescher, comme je l'ay déja dit, qu'on ne touchast à la Religion. Cependant il se range du costé des Presbiteriens d'Ecosse dés qu'ils luy damandent de détruire les Evêques. Il craint si fort de voir reculer d'un

fest moment son Election au Trône d'Ecosse, qu'il consent d'abord à tout ce qu'on luy demande, sans examiner s'il y a de la justice ou non, & si les consequences qui en doivent resulter ne seront point un jour contre luy. Il ne regarde que le present, & ne voit pas qu'il donne les mains à ce qui doit avancer sa perte, puis que ce qui luy fait des Ennemis en Ecosse, doit à la premiere occasion faire soûlever presque toute l'Angleterre, tous les Evesques de ce Royaume qui jugent de ce

qu'il fera par ce qu'il a fait, estant fort persuadez que la Religion Protestante Conformiste y seroit déja abolië comme elle l'est dans l'Ecosse, s'il avoit osé l'entreprendre, & si le nombre de ceux qui croyent à cette Eglise, n'avoit pas esté trop grand. Cela fait voir clairement que tous ceux qui font profession de la Religion Anglicane, ne pouvant douter que leur perte ne soit presque inévitable, s'ils laissent regner le Prince d'Orange, travailleront de tout leur pouvoir à

luy oster la Couronne, puis que c'est le seul moyen qu'ils puissent mettre en pratique, pour empescher que l'Episcopat ne soit aboly en Angleterre, aprés qu'il l'a déja esté en Ecosse.

On peut conclure de toutes ces choses, qu'il faut necessairement que le Prince d'Orange soit bientost chassé du Trône, ou qu'il sera obligé d'en descendre de luy-mesme, y ayant une infinité de gens aigris qui n'attendent que le moment d'éclater. Il cache avec soin la

fituation de ſon eſprit qui eſt toute contraire à ce qu'il fait paroiſtre. Il eſt au deſeſpoir de voir qu'avec le Sceptre à la main il eſt moins abſolu en Angleterre qu'il ne l'eſtoit en Hollande, & voir avec une mortelle douleur que la Campagne eſt preſque écoulée, ſans que toutes les forces de l'Europe ayent pu entamer la France. Il voit ſes tréſors épuiſez, & qu'il luy ſera impoſſible de lever de grandes ſommes en Angleterre malgré tous les actes du Parlement. Il conſidere qu'il a à coſté

de luy l'Irlande pour Ennemic, que de l'autre costé l'Ecosse est en troubles, & qu'il y découvre chaque jour de nouveaux partis qui ont conspiré sa perte. L'Angleterre qui est au milieu de ces deux Royaumes, & où cet Usurpateur se trouve, est remplie des Amis de son veritable Souverain, & la France qui en est voisine, est si puissamment armée, qu'elle luy donne de continuelles alarmes. La Hollande est seule pour luy, mais si épuisée & si abatuë, qu'il est aisé de

connoistre qu'elle ne fera pas encore long-temps les efforts qu'elle a faits cette année. Je puis donc dire aux fidelles Sujets d'Angleterre, aprés un examen serieux de toutes ces choses, qu'ils ne doivent point perdre courage, & à ceux qui sont encore dans la rebellion, qu'ils ne peuvent rien faire de mieux que d'accepter l'Amnistie que le Roy Jacques leur a envoyée. Le Prince d'Orange la craint, puis qu'il fait faire le procés à ceux qui l'ont debitée. S'il l'apprehende, c'est une mar-

que qu'il sçait que le peuple est contre luy. Si le peuple le hait, il ne peut douter qu'il ne le regarde comme son Tiran, & tout Titan devant craindre d'estre chassé d'un Etat dont il ne s'est emparé que par des voyes criminelles, le grand nombre de raisons que je viens de rapporter donnent lieu de croire que le Prince d'Orange ne joüira pas long-temps de son usurpation.



AFFAIRES DU TEMPS.

NEUFIEME PARTIE.

QUAND j'ay commencé à vous parler des Affaires d'Angleterre, les Royaumes d'Ecosse, & d'Irlande estoient spectateurs paisibles des cho-

ſes qui s'y paſſoient. Il y avoit quelques perſonnes qui cabaloient pour le Prince d'Orange, mais leurs intrigues demeuroient ſecretes, & tout y paroiſſoit calme. Ce Prince ne vouloit pas que tout fuſt en mouvement dans le meſme temps. Il craignoit que s'il ſe faiſoit tant d'affaires à la fois, il ne réuſſiſt pas également bien par tout, & que le revers qu'il euſt pu avoir dans l'un de ces trois Royaumes, ne donnaſt de méchantes diſpoſitions pour luy dans les deux autres. Cela

fut cause qu'il ne mit d'abord son application toute entiere qu'à s'asseurer de tous les esprits dans l'Angleterre, ne doutant point que quand son autorité y seroit bien établie, l'Ecosse & l'Irlande ne se vissent obligées de gré ou de force à subir le mesme joug, & à suivre le mouvement de ce premier des trois Royaumes qui composent la Grand'-Bretagne, & dont il regardoit les deux autres comme des Provinces. Ils n'ont pas esté long-temps sans se mettre de la partie, & diverses Fa-

ctions les ont agitez presque en mesme temps. La révolte ayant causé un soulevement universel, & ce qui trouble les trois Etats, n'estant qu'une mesme affaire, j'aurois pû vous en parler dans les mesmes Lettres, mais comme il est mal-aisé de bien traiter trois Articles differens tout à la fois, & qu'il eust fallu dans un mesme Livre passer d'Angleterre en Ecosse, & d'Ecosse en Irlande, ce qui auroit pû embarasser l'esprit des Lecteurs, j'ay jugé plus à propos de faire une Lettre

entiere de ce qui regarde ces deux Royaumes. Elle ne laiſſera pourtant pas d'eſtre une ſuite de celles que je vous ay écrites ſur les Affaires du Temps, & dont elle n'eſt ſeparée qu'à cauſe que j'ay voulu éviter de confondre les matieres. Je commence par l'Irlande. Son ſincere attachement aux intereſts de ſon Souverain, & l'avantage qu'elle a de l'avoir chez elle, luy font meriter le premier rang. D'ailleurs, ce n'eſt pas d'aujourd'huy que ce Royaume a donné des marques de ſa fide-

lité envers ses Rois. Lors qu'il a fait le contraire, on peut dire qu'il y a esté forcé, comme on le voit par la Declaration de l'Assemblée generale d'Irlande, donnée sur les procedures faites contre le Roy Charles Premier. En voicy les termes.

Puis que la liberté qui se rétablit heureusement dans les trois Royaumes, nous donne moyen de declarer nos sentimens que nous avons esté obligez de cacher pendant tant d'années par la contrainte qui s'éxerçoit sur tous les Anglois, nous declarons solemnellement que nous avons

toûjours detesté, & que nous aurons à jamais en horreur ce qui s'est passé contre nostre défunt Roy. Nous desirons que la posterité sçache que nous avons condamné la violence sans exemple qui fut faite au Parlement d'Angleterre en 1648. & le jugement funeste que cette inique Chambre, injustement appellée la Haute Cour de Justice, prononça, & fit executer avec une barbarie sans exemple, pour sacrifier le meilleur de nos Souverains à l'ambition de nos Tirans.

Le zele qui paroist accompagner cette Déclaration,

rend l'Irlande digne du témoigmage que luy a rendu un fameux Auteur qui a écrit sur les affaires d'aujourd'huy. Il en parle de cette sorte.

L'Irlande merite bien d'estre considerée en particulier. Elle a porté une infinité de Saints, & il y en a eu plusieurs embrasez d'un si grand zele pour faire adorer Jesus-Christ, qu'ils ont passé les Mers pour le faire connoistre à ceux à qui il n'avoit point esté presché, ou qui estoient retombez dans les tenebres de l'Infidelité. Tels furent dans le huitiéme Siecle Saint Suitbert,

S. Vvillebrode & leurs Compagnons qui ont porté la lumiere de l'Evangile dans le Pays, d'où est sorty ce persecuteur de la Nation de ces Saints, qui est toute demeurée attachée à la mesme foy qu'ils ont preschée à ceux qui voudroient aujourd'huy, ou la leur faire abjurer, ou au moins leur en oster l'exercice. Voilà ce qu'il entend quand il promet à l'Irlande comme une chose dont elle luy seroit bien obligée, de la délivrer du Papisme, elle qui ne connoist point d'autre Religion que la Catholique, qu'il appelle de ce

nom pour en faire peur aux ignorans ; car il n'y a de Protestans en Irlande que des Anglois qui s'y sont établis, souvent malgré ceux du Pays par force & par violence ; mais les Irlandois, comme Irlandois, sont tous, ou presque tous Catholiques. Ainsi c'est à l'égard de ce Royaume que la persecution qu'on luy veut faire est plus injuste ; car y a-t-il une plus grande injustice que de vouloir que toute une Nation qui n'a jamais eu que la mesme Foy Chrestienne depuis qu'elle a connu Jesus-Christ, change cette

foy, ou n'ose plus l'exercer & servir Dieu selon que cette Foy l'ordonne, parce qu'une Nation voisine, en partie par des intrigues d'Etat, & en partie parce qu'elle s'est laissé ensorceler, comme dit Saint Paul des Galates, par des Novateurs sans Mission & sans Miracles, à changé sa foy pour en prendre une nouvelle ? Le bon sens a fait juger aux Suisses combien ce procedé est déraisonnable : car quoy qu'ils ayent eu grand tort, n'estant qu'une Troupe de Laiques, de se rendre Iuges entre Zuingle & le Grand Vicaire

d'un Evesque, dont l'un soutetenoit des sentimens contraires à toute l'Eglise, & l'autre la Foy de toute l'Eglise, ils ont au moins eu raison quand ils ont jugé que si la plus grande partie d'une Ville, d'un Bourg, d'un Village demeuroit attachée à son ancienne Foy, il les y falloit laisser, & ne leur point oster la liberté qu'ils avoient euë jusqu'alors de servir Dieu comme tous les autres Catholiques. Combien plus cela doit-il estre vray à l'égard d'une Nation toute entiere, ou presque entiere, qui demeure constante dans la

mesme Foy, qui luy a toujours esté commune avec l'Eglise Catholique répanduë par toute la terre, & qui tire son origine des Apostres par une succession non interrompuë?

Rien ne marque mieux l'usurpation du Prince d'Orange, que sa tirannie à vouloir se rendre maistre de l'Irlande & en estre reconnu Roy. Non seulement il ne peut justifier son procedé à cet égard, mais il ne peut mesme trouver de fausses raisons pour en colorer l'injustice. Quand il seroit vray

qu'il euſt eſté appellé en Angleterre, comme il a voulu le faire croire, & qu'il n'y euſt point excité la revolte, ce qu'il a fait, ainſi que je l'ay clairement montré dans pluſieurs de mes Lettres, il ne ſeroit point en droit de ſe vouloir rendre Maiſtre de l'Irlande. Sa conduite eſt entierement contraire à ſes Manifeſtes. L'Irlande eſt preſque toute Catholique, l'Irlande ne veut point changer de Religion; il y veut regner malgré elle, il en veut chaſſer ſon veritable Souverain, &

pretend qu'une Troupe de traiſtres Proteſtans Non-Conformiſtes qu'il a ſeduits en Angleterre, luy doive donner la Couronne d'Irlande. Cela s'accorde mal à tous les écrits qu'il a fait publier. Il ne vient, dit il, que parce qu'il eſt appellé ; il ne vient que pour maintenir la liberté, il ne veut point employer la violence, il n'arme que pour l'empeſcher; il ne prend que ce qu'on le prie d'accepter, & cependant, il veut l'Irlande qu'on ne luy offre pas, il veut que le Roy ſorte de ſon

Trône lors que ses Sujets cherchent à l'y maintenir, & fait voir enfin par le procedé qu'il tient à l'égard de l'Irlande, celuy qu'il auroit tenu en Angleterre, si ses Partisans n'eussent pas eu le credit de luy faire donner la Couronne, tant il est vray qu'il n'estoit venu avec une Armée nombreuse que pour s'en saisir de force, en cas que les choses n'eussent pas tourné selon ses souhaits. Sans cela, il n'auroit pas eu besoin de tant de Troupes; elles devoient luy estre inutiles, s'il

eſtoit vray que toute l'Angleterre l'euſt demandé pour ſon Roy. Quand on eſt appellé par tout un Etat, il n'eſt pas neceſſaire d'avoir des forces pour s'en aſſeurer la poſſeſſion, puis qu'on doit avoir tous les cœurs & tous les bras de ceux qui nous ſouhaitent avec tant d'ardeur, mais on ſuppoſoit le tout lors qu'on n'eſtoit aſſeuré que d'une partie, & cette partie avoit beſoin de forces pour intimider ceux qu'elle vouloit contraindre à ſuivre ſes ſentimens.

Pendant que le Prince d'Orange travailloit à se faire declarer Roy d'Angleterre, le Comte de Tirconnel, Vice-Roy d'Irlande, donnoit tous ses soins à conserver à son souverain le Royaume dont il luy avoit confié le Gouvernement. Ce Comte est de la Maison de Taillebot, originaire de Normandie. Il a servy dans les Troupes de France, où il a apris le Mestier de la Guerre; son Bisayeul soutint longtemps le Party de la Religion Catholique, contre la Reyne

Elizabeth. Le Prince d'Orange crut d'abord qu'il n'auroit pas grande peine à l'engager dans les ſentimens de rebellion où il avoit attiré les autres, & que s'il combattoit d'abord les raiſons de ceux qu'il luy envoya pour luy parler, il ſe rendroit toſt ou tard à l'exemple de la pluſpart des Seigneurs d'Angleterre qu'il avoit ſeduits, & que l'apprehenſion d'eſtre accablé l'obligeroit de ceder au temps, & d'embraſſer le party que prendroient deux grands Royaumes. Tout

le contraire arriva. Ce Comte fut irrité de la basseſſe des Traiſtres, & leur perfidie luy fit redoubler la genereuſe reſolution qu'il avoit priſe de demeurer fidelle à ſon Roy. Il reſiſta hautement à ceux qui venoient pour le ſeduire, leur repreſenta leur lâcheté, & tâcha de leur en donner horreur. Il montra l'exemple à tous les Gouverneurs, & à tous les Magiſtrats d'Irlande, & jamais zele ne parut ſi vif que celuy des Peuples. On ne doit pas en eſtre ſurpris. Comme ils ſont tous Catho-

liques, ils apprehendoient la domination du Prince d'Orange, & le regardoient comme un homme qui en détrônant leur Roy vouloit détruire leur Religion. Ainsi l'Irlande doit au Comte de Tirconnel le glorieux avantage de joüir de la presence de son Souverain & de luy marquer sa fidelité d'une maniere qui fera admirer dans tous les siecles l'éclatante action qui la couvre aujourd'huy de gloire; & en mesme temps la Religion Catholique est redevable à la genereuse fermeté de

ce Comte, de tous les avantages dont elle joüit aujourd'huy en Irlande. Cela fait voir qu'il ne faut souvent qu'un Sujet fidelle, lors qu'il n'a que son seul devoir en veuë, pour empêcher la ruine de tout un Etat, & quand cela arrive, il a seul autant de gloire, & de satisfaction à bien faire, que tous les traîtres ensemble ont de chagrins, & de remords, car on en est toûjours accablé quand on fait mal, quelque avantage qui nous en revienne, au lieu qu'un homme qui fait

ſon devoir reſſent une joye interieure qui le ſatisfait, quand meſme il ſeroit aſſez malheureux pour ne pouvoir reuſſir. Il eſt conſolé du mauvais ſuccés qu'il a par le plaiſir d'avoir entrepris une choſe glorieuſe, & comme tout ce qu'il y a d'honneſtes gens luy rendent la juſtice qu'il doit eſtre ſeur que la poſterité ne luy refuſera pas, il prefere un malheur qui luy aſſure une reputation avantageuſe à la honteuſe fortune des Traiſtres, qui n'eſt accompagnée que d'infamie; ce qui

les fait regarder comme des lâches par ceux mesmes à qui leur trahison est utile, & il arrive mesme souvent qu'ils cherchent à s'en défaire, aprés avoir tiré d'eux le service qu'ils en attendoient, craignant qu'ils ne les trahissent comme ils ont fait ceux pour qui ils estoient obligez d'avoir une fidelité inviolable.

Quoy que les Protestans d'Irlande ayent fait grand tort aux Affaires du Roy d'Angleterre, comme on a vû par le Siege de Londonderry, ils n'ont fait pourtant

que

que les reculer. Le Prince d'Orange avoit attendu beaucoup davantage de leur zele. Il s'estoit flaté que dans la surprise où l'Irlande se trouveroit de le voir en possession de l'Angleterre, ces Protestans, quoy que beaucoup inferieurs en nombre aux Catholiques, ne laisseroient pas d'estre assez puissans, pour les engager à le reconnoistre pour Roy, & que la crainte qu'il ne descendist chez eux avec une forte armée, les obligeroit de faire un pas auquel il ne doutoit pas qu'ils

n'eussent une entiere repugnance. Leur aversion l'inquietoit peu; pourveu que ce pas se fist, la maniere luy étoit indifferente. C'est ainsi qu'agissent lès Usurpateurs. Comme ils connoissent que les cœurs leur sont fermez, & qu'ils ne peuvent regner que pàr la force, ils sont toûjours preparez à l'employer; mais quelquefois ce n'est pas assez de prendre cette resolution, il faut se servir du temps, & qui laisse échaper l'occasion quand elle se montre favorable, n'est pas assuré

de la retrouver. Le Prince d'Orange le connoist presentement, ayant fait beaucoup de fautes de cette nature. Celle de ne s'estre pas rendu maître de l'Irlande, aprés avoir passé en Angleterre, n'est pas la premiere ; il avoit une passion si forte d'estre revétu du manteau Royal, & d'avoir le nom de Roy, qu'il crut que ce soin devoit faire son unique application. Cependant il ne raisonnoit pas juste ; il devoit agir, puis qu'il avoit le pouvoir. Quand on est maistre absolu, on se fait

donner tel titre qu'on veut. Ainsi il n'y avoit rien de plus important à faire pour luy que de s'assurer les trois Royaumes, sous quelque nom que ce fust; ils valoient bien le Sceptre, la Couronne, & le manteau Royal, pour lesquels il s'est arresté au milieu de sa course, & qui ont empêché la conqueste qu'il auroit pû faire de l'Irlande. S'il en avoit esté maistre aussi-tost que de l'Angleterre, ou que du moins il s'en fust mis en possession peu de temps aprés, il auroit pû faire reussir une

partie de ses grands desseins, au lieu qu'il a esté obligé de garder toutes ses forces, pour se garantir des amis qui restent au Roy en Ecosse & en Angleterre, où le voyant prest de passer à tous momens, ils s'employent utilement à fortifier son party, qui ne peut manquer de grossir beaucoup lors que ce Monarque commencera d'y paroître.

Si le Prince d'Orange s'appliquoit entierement à obliger la Convention de luy donner le titre de Roy, le

Comte de Tirconnel travailloir de son costé avec beaucoup de succés à l'empêcher de monter sur le Trône d'Irlande. Ce Prince se chagrina des obstacles qu'il mettoit à ses desseins, mais comme il avoit laissé passer l'occasion de faire agir ses forces, & qu'il en avoit besoin pour achever ce qu'il avoit commencé, parce que les pas qu'il avoit faits l'empêchoient de reculer, il tenta d'autres moyens qui sont selon son panchant, & qui ont accoustumé de luy reussir. Ce

fut, de chercher à faire corrompre le Comte de Tirconnel. Le Chevalier Temple s'engagea d'y travailler par l'entremise du Secretaire de ce Comte; avec qui il avoit assez de correspondance pour pouvoir entrer en quelque intrigue avec luy. Il en noüa une en fort peu de temps & s'acquit par là beaucoup de credit auprés du Prince d'Orange, qui luy confia de grands emplois. Tantost ce Chevalier l'assuroit qu'il termineroit bien-tost ce qu'il avoit entrepris; puis il faisoit naistre

des obstacles, qui sembloient facheux, & dont il ne laissoit pas de luy promettre qu'il surmonteroit les difficultez. Cela dura si long-temps que le Prince d'Orange douta enfin du succés de la negociation du Chevalier Temple, & commença mesme à entrer en défiance de sa bonne foy. Il crut qu'il abusoit de sa confiance, & qu'il s'entendoit avec le Secretaire du Comte de Tirconnel, plustost pour le trahir que pour le servir, & il en fut tellement persuadé que suivant ses maximes vio-

lentes, il prit le dessein de s'en défaire, s'il voyoit qu'il tardast encore long-temps à venir à bout de l'entreprise dans laquelle il s'estoit engagé, & dont il luy avoit fait attendre un favorable succés.

Le peu d'effet qu'avoient ses promesses donnoit d'autant plus d'inquietude à ce Prince, qu'un fort grand nombre de ceux qui avoient promis de le servir en Irlande abandonnoient son party, & que celuy des Protestans s'affoiblissant à toute heure, la pluspart s'éloignoient de la

Capitale, & du cœur du païs, ce qui estoit cause que les affaires du Roy alloient tous les jours de mieux en mieux. Les Peuples le souhaitoient, & le Comte de Tirconnel le faisoit assurer qu'il pouvoit venir en Irlande sans rien craindre. Cependant comme il estoit dangereux que ce Monarque risquast sa personne, aprés les dangers qu'il avoit courus, & dont il estoit échapé comme par miracle, puis qu'on n'avoit pas eu dessein d'épargner sa vie, mais que l'Usurpateur avoit seulement

voulu empefcher que fa mort ne luy fuft imputée, il ne fut pas jugé à propos de le laiffer paffer en Irlande, fans que l'on fuft affuré auparavant de la veritable difpofition des efprits & des forces de ce Royaume, de forte que Sa Majefté Tres-Chreftienne nomma Mr de Pointy pour aller examiner ce qui s'y paffoit, afin de venir enfuite rendre compte de ce qu'on pouvoit attendre des Peuples felon les forces qu'on auroit mifes fur pied. Mr de Pointy partit, & comme il

y avoit tout lieu d'esperer qu'il trouveroit les affaires dans le bon estat que l'on avoit mandé tant de fois, le Roy donna ordre qu'on équipast les Vaisseaux necessaires pour le dessein qu'on avoit, & qu'on les tinst prests de mettre à la voile incontinent aprés son retour. Son voyage fut heureux, & il trouva encore plus de zele dans les Peuples & dans les Troupes d'Irlande pour leur veritable Souverain, que tout ce qu'on avoit écrit en France n'en avoit fait croire. Ce qu'il

rapporta faisant juger que le Roy d'Angleterre pourroit estre en ce Royaume avec une entiere seureté, on crut qu'il estoit de ses interests qu'il se hastast de s'y rendre, afin que sa presence fortifiast son party, par la joye qu'elle donneroit à ceux qui faisoient gloire d'en estre, & qu'abattant le courage du peu qu'il y avoit de Rebelles, elle servist à les faire dissiper. La resolution estant prise pour le depart de ce Monarque, on donna des ordres pressans afin de faire achever l'équipement des Vaisseaux & on en

augmenta le nombre, à cause de la quantité d'Anglois & d'Irlandois, qui s'estant échapez d'Angleterre, passerent en France, & se rendirent à Brest, pour estre conduits en Irlande dans les Vaisseaux qui devoient y mener le Roy. Tous les Irlandois qui étoient en ce Royume, auroient fait la mesme chose pour le service de Sa Majesté, s'ils avoient pû se sauver, mais le Prince d'Orange donna des ordres fort rigoureux qui les empescherent d'en sortir. Dés ce temps-là, il prit le dessein

de les envoyer à l'Empereur qui les feroit passer en Hongrie, afin qu'estant extremement éloignez, il leur fust en quelque sorte impossible de retourner en Irlande. Sans cette veuë que luy fit avoir sa politique, il n'eust pas donné de Troupes à Sa Majesté Imperiale, en ayant tres-grand besoin pour luy-mesme. Peut-il dire aprés cela qu'il ne cherche point à tiranniser les Peuples, luy qui contraint jusqu'aux volontez, & qui envoye des Soldats à quatre ou cinq cens lieuës pour les

faire perir, afin qu'ils ne revoyent jamais leur Patrie?

On agissoit bien differemment en Angleterre & en France. Le Prince d'Orange pensoit à envoyer des Irlandois en Hongrie, & Sa Majesté Tres-Chrestienne nommoit des François pour aller en Irlande. Ce Royaume n'avoit pas besoin de Troupes, il en estoit tout remply, & chacun y vouloit porter les armes pour servir sa Patrie, sa Religion & son Souverain. Mais comme le zele de ces Peuples, quelque ardent qu'il fust, ne leur pouvoit inspirer

que du courage, ſans les rendre habiles dans le métier de la guerre, & que ceux qui auroient pû leur en donner des leçons ayant paſſé en Angleterre, y avoient eſté retenus de force, aprés avoir eſté deſarmez, les Officiers leur manquant, le Roy en nomma de ſubalternes & de generaux, & Mrs Roſe, de Puiſignan, Boiſſelau, Maumont, & de Pointy furent de ce nombre. Le Roy ordonna auſſi que l'on envoyaſt à Breſt beaucoup de proviſions de guerre, avec des armes pour

équiper plusieurs milliers de Soldats, & que tout cela se trouvast embarqué quand le Roy d'Angleterre y arriveroit. Comme il n'y a point de Prince sur la terre qui soit mieux servy que Sa Majesté, tous ses ordres furent ponctuellement executez, & tout se trouva embarqué sur onze Vaisseaux qui estoient accompagnez de quelques Fregates. Ce qu'il y eut de surprenant, c'est que les Anglois & les Hollandois n'estoient point en estat de s'opposer à nos Vaisseaux; quoy que le Prince

d'Orange en eust couvert la mer quatre mois auparavant, lors qu'il estoit passé en Angleterre, accompagné d'une Armée Hollandoise. Il s'estoit rendu maistre depuis ce temps là de tous les Vaisseaux qui estoient en ce Royaume; & ces deux Puissances se croyoient si formidables sur mer, qu'elles se vantoient que la France ne pouvant jamais avoir un aussi grand nombre de Vaisseaux, il luy seroit inutile d'en armer, puis qu'elle n'en pourroit équiper assez pour les combattre. Ceux

dans lesquels le Roy d'Angleterre devoit passer en Irlande estant en estat, ainsi que tout ce qu'ils y devoient transporter, ce Prince partit de Saint-Germain en Laye pour se rendre à Brest, comblé des honneurs qu'il avoit receus du Roy, & de toute la Maison Royale, & des pressens de Sa Majesté, consistant, outre les six cens mille écus qu'on avoit embarquez sur les Vaisseaux, pour le payement de ses Troupes jusqu'à ce qu'il eust convoqué un Parlement en Irlande qui

luy fournist de l'argent; en un double équipage de guerre pour sa personne, pareil à celuy dont Sa Majesté s'est toujours servie dans les Campagnes qu'Elle a faites. Il y avoit aussi douze tres-beaux chevaux, & deux services de tres-belle Vaisselle d'argent, comme je vous l'ay déja marqué ailleurs. Lors que le Prince d'Orange apprit que le Roy d'Angleterre estoit party de Paris, il parut surpris de cette nouvelle, comme s'il avoit esté frapé d'un coup de foudre. Il eut beau rappel-

ler toute ſa politique, elle n'eut pas aſſez de force pour l'engager à déguiſer ſon étonnement, & ſon viſage l'ayant trahy d'abord en faiſant voir toute ſa ſurpriſe & toute ſa crainte, il ne pouvoit faire que ce qui avoit paru n'euſt pas eſté découvert. Il eſtoit trop habile pour ne pas voir que l'Irlande luy couteroit cher, & ſeroit peut-eſtre cauſe un jour qu'il ſe verroit obligé de repaſſer en Hollande. Il y a un vieux proverbe connu de tous les Anglois, qui dit, *veux-tu eſtre maiſtre*

de l'Angleterre ? prens l'Irlande. C'eſt une marque, ou que les Irlandois ont de l'aſcendant ſur les Anglois, ou que l'Irlande a des facilitez pour la conqueſte de l'Angleterre. Enfin ſoit que le Prince d'Orange fuſt prévenu de la verité de ce proverbe, de même que la pluſpart des Anglois qui y ajoûtent foy ou que la faute qu'il avoit faite de ne pas travailler à ſe rendre maiſtre de ce Royaume, pendant qu'il avoit encore toutes les Troupes qui avoient débarqué avec luy, que tout

estoit en mouvement pour ses interests, & que le Roy d'Angleterre fuyoit en France, loin de tourner la teste vers l'Irlande, luy passast devant les yeux, jamais on n'a tant veu de cette agitation qui marque de la crainte dans le cœur d'un homme d'un caractere aussi dur, & qui commet avec autant de sang froid, tout ce qui peut rendre sa memoire odieuse à la posterité. Il est à croire que dans cette occasion la violence de son dépit avoit passé malgré luy jusque sur son

front

front, & qu'il eſtoit au deſeſpoir de voir qu'il ne pouvoit envoyer ſes troupes en Irlande, en ayant beſoin pour maintenir ſon autorité en Angleterre. Il auroit mal fait de ne les pas retenir. Si un legitime Souverain s'y trouve rarement en ſeureté à cauſe de l'inconſtance des Peuples, un Uſurpateur y doit toûjours eſtre armé & craindre un revers, meſme au milieu de ſes Troupes, & de ceux qui paroiſſent les plus empreſſez pour ſon ſervice. D'ailleurs les ſecours que le

Roy de France dõnoit au Roy d'Angleterre, luy causoient de cruelles inquietudes. Il en connoissoit toute l'importance, & ne doutoit pas qu'on ne réussist toujours avec un pareil appuy, quand on ne le negligeoit point, & qu'on s'en servoit à propos.

Sa Majesté Britannique estoit attenduë à Brest par beaucoup d'Anglois, d'Irlandois, & d'Ecossois, qui s'estoient échapez d'Angleterre pour ne pas porter les armes contre leur legitime Souverain. Le Prince d'Oran-

ge croyant que c'estoit autant d'ennemis qu'il auroit dans le Royaume, avoit d'abord consenty tacitement à leur évasion ; mais s'estant aperceu que le nombre de ceux qui se retiroient estoit si considerable, qu'en continuant ainsi de défiler, toutes ses Troupes pourroient sortir du Royaume, il voulut mettre ordre à cette désertion, & fit défendre dans tous les Ports de passer personne en France. Cette défense en obligea un grand nombre à se faire conduire en Hollande ; d'où ils

venoient ensuite rejoindre leur Roy, mais il falloit beaucoup d'argent pour ce long voyage ; &. il n'y avoit presque que les seuls Officiers qui le pussent faire. On trouva en France le moyen d'y faire venir les Soldats sans qu'ils fussent obligez de prendre ce détour, & mesme sans qu'ils eussent besoin d'argent. On les fit avertir qu'ils trouveroient des gens sur nos Ports qui payeroient leur passage. Les Patrons des Barques excitez par l'esperance du gain reçêurent dans leurs Bâ-

timens tous ceux qui se presenterent, & oublierent les ordres du Prince d'Orange. Ceux qui risquerent le premier voyage apprirent aux autres qu'ils avoient esté tres-bien payez. Ainsi voyant qu'on tenoit parole il n'y eut aucun Patron qui fist difficulté de venir. Leurs voyages furent reiterez plusieurs fois, & leurs Barques se trouvoient toujours toutes remplies, de sorte que quantité de ces fidelles Sujets se rencontrerent à Brest lors que le Roy d'Angleterre y arriva,

& il y en vint encore beaucoup aprés luy. Quoy qu'il y euſt ordre de Sa Majeſté de leur fournir des voitures ſur les chemins, & que les Particuliers prêtaſſent meſme les leurs, afin de leur faciliter le moyen de rejoindre plûtoſt leur Prince, ils ne purent neanmoins en avoir tous, parce que leur nombre ſe trouva trop grand. Cela fut cauſe que pluſieurs vinrent à pied, l'ardeur de leur zele, & le deſir preſſant qu'ils avoient de ſe rendre auprés de leur Souverain avant qu'il paſſaſt en

Irlande, leur ayant donné des forces pour supporter la fatigue de ce voyage. Les vents contraires qui l'arresterent longtemps à Brest, en favoriserent un assez grand nombre, qui eurent le temps d'arriver avant son embarquement, ce qu'ils n'auroient pû sans cet obstacle. Il en arriva même beaucoup aprés que Sa Majesté fut partie, & ils furent obligez d'attendre une autre occasion pour passer en Irlande.

Le Roy d'Angleterre arriva à Brest le 5. de Mars, accompa-

gné de Mr le Comte de Mailly, à qui Sa Majesté avoit donné ordre de luy faire rendre dans les lieux de son passage, tous les honneurs qu'on luy auroit rendus à Elle-mesme. Je vous ay marqué ailleurs tout ce qui se passa dans sa route, & vous ay envoyé toutes les Harangues qui luy furent faites. Mr le Maréchal d'Estrées l'avoit esté recevoir à Lanveoc de l'autre costé de la Rade, à trois lieuës de Brest, avec une Fregate, & toutes les Chaloupes des Vais-

ſeaux, dont, toute l'Artillerie le salüa à ſon paſſage, ainſi que toute celle du Chaſteau. Il fut receu à la deſcente par Mr l'Eveſque de Léon, qui eſtoit en habits Pontificaux, & à la teſte de ſon Clergé, & trouva en arrivant Mr le Comte d'Avaux, qui devoit paſſer avec luy en Irlande, & que Sa Majeſté Tres Chreſtienne avoit nommé ſon Ambaſſadeur Extraordinaire auprés de ce Prince. Les Bourgeois eſtoient ſous les armes, & formoient une double haye

jusqu'au logis qui luy avoit esté preparé. Il voulut bien souper en public pour satisfaire à l'empressement que tout le monde avoit de le voir. Mr le Duc de Berwich, Mr le Maréchal d'Estrées, & les Officiers generaux de la Marine, estoient à sa table, avec les Officiers que le Roy luy avoit donnez pour l'accompagner en Irlande, & pour servir dans ses Troupes. Le 6. Sa Majesté Britannique alla voir les Vaisseaux, & monta sur ceux que commandoient Mrs Gabaret & Foran,

Chefs d'Escadre. Ce Prince visita le soir les Magasins & l'Arsenal de Marine, dont il fut surpris, quoy qu'il en eust souvent entendu parler avec beaucoup d'avantage. Deux jours avant qu'il fust arrivé à Brest, le Neveu du Comte de Tirconnel qui l'estoit venu trouver de la part de ce Comte, en estoit party sur une Fregate, pour aller dire en Irlande que Sa Majesté Britannique estoit proche de Brest, où Elle devoit s'embarquer pour le suivre en ce Royaume. Ce Monarque,

qui ne s'appliquoit pas uniquement aux affaires d'Irlande, écrivit avant son depart de Brest, une Lettre dont la suscription estoit : *Aux Lords spirituels & temporels, Commissaires des Provinces, & Bourgs assemblez, ou qui s'assembleront dans nostre bonne Ville d'Edimbourg.* Cette Lettre qu'on ne sçauroit lire sans admirer la genereuse bonté de ce Prince, & sans y remarquer un caractere d'honnesteté qui devroit faire repentir de leur perfidie ceux qui ont pû se resou-

dre à le trahir, est toute entiere dans la cinquiéme Partie des Affaires du Temps. C'est ce qui m'empesche de la metrre icy, mais je vous en entretiendray lors que j'entreray dans le détail des affaires d'Ecosse.

Comme le vent qui empêchoit que le Roy d'Angleterre ne partist, estoit favorable à ceux qui vouloient venir d'Irlande en France, il en arriva une Fregate que Sa Majesté y avoit dépêchée, dont le Capitaine apporta une Relation de plusieurs

avantages remportez par les Catholiques sur les Protestans. L'obstination de ces derniers estoit la seule cause de leur malheur. On ne demandoit que la soumission qu'ils sont obligez d'avoir pour leur veritable Prince, sans vouloir les empêcher d'estre de la Religion qu'ils professoient, ny mesme d'en faire l'exercice, mais ils estoient excitez à la revolte par les creatures du Prince d'Orange, qui ne cherchoit qu'à mettre de la division dans l'Irlande, & à s'y faire

un puissant party, afin de s'en rendre maistre aprés qu'on s'y seroit si fort affoibly de chaque costé par le sang des Citoyens qu'on y feroit tous les jours répandre, qu'il auroit ensuite peu de peine à triompher d'un Estat sans vigueur, & qui auroit luy-même travaillé à sa ruine en déchirant ses propres entrailles pour servir celuy qui avoit resolu d'en usurper la Couronne, & d'y établir la puissance arbitraire qu'il avoit feint de vouloir détruire lors qu'il estoit arrivé en Angle-

terre. Il luy falloit un pretexte pour cela, & les Usurpateurs ont toûjours l'adresse de choisir ceux qui flatent le Peuple, parce qu'il est malaisé qu'ils reussissent s'ils ne le mettent dans leur party, ce qui leur est d'autant plus facile qu'il se laisse presque toûjours tromper par les apparences, & qu'on ne manque pas d'en faire paroistre à ses yeux de fausses, que la nouveauté qui luy plaît toûjours luy fait regarder comme veritables.

La Flote estant en estat de faire voile, & le vent s'estant

monstré favorable, le Roy s'embarqua le 7. de Mars à quatre heures aprés midy, pour partir le lendemain dés que le jour paroistroit. Si tost que ce Prince se fut embarqué, on mit son pavillon Royal au grand mast de tous les navires, ce qui se fit avec l'adresse & la galanterie naturelles aux François, & avec la mesme vitesse que l'on voit changer une decoration de theatre, de sorte que tous les Vaisseaux qui estoient François un instant auparavant, composerent une Flote qui

parut toute Angloiſe, ce qui marquoit que ce n'eſtoit point la France qui agiſſoit en cette occaſion, parce qu'elle n'avoit point de guerre contre la nation Angloiſe; au contraire elle preſtoit cette flote au Roy d'Angleterre, pour la ſecourir contre l'Uſurpateur ſous lequel gemiſſoit tout ce Royaume qu'il avoit envahi par le moyen de quelques Traiſtres, avec leſquels il avoit formé des intelligences, & qui ſous de faux pretextes devoient le faire monter au Trône, à condition

que pour recompenſe de leur perfidie, il les éleveroit aux plus hautes charges, & aux dignitez les plus éclatantes.

Le vent qui eſtoit favorable lors qu'on s'eſtoit embarqué, ayant changé dans le temps qu'on s'appreſtoit à partir, on fut obligé de s'arreſter malgré l'impatience que chacun avoit de cõmencer le voyage. Celle du Roy d'Angleterre eſtoit la plus grande, & la plus juſte, parce qu'il avoit plus d'intereſt que les autres à ſe montrer en Irlande. Cependant comme il eſt ac-

coutumé à de plus grands revers de fortune, & que d'ailleurs il est naturellement bon & patient, il souffrit cet obstacle à ses desseins avec une tranquillité exemplaire, & parut moderé en cela comme en toutes choses. Depuis le 7. de Mars, on appareilla souvent, & l'on crut de jour en jour qu'on pourroit partir, mais il ne fut pas possible de mettre à la voile avant le 17. Ce retardement ne servit de rien au Prince d'Orange ny aux Hollandois. Quoy qu'ils eussent sceu que Sa Ma-

jesté Britannique devoit passer en Irlande, mesme avant qu'Elle fust partie de Saint-Germain pour se rendre à Brest, ils ne purent preparer aucuns Vaisseaux pour s'opposer à son passage ; ce qui a étonné toute l'Europe, & qui commença dés lors à faire croire, que l'Angleterre & la Hollande unies ne seroient pas Maistresses de la Mer, quoy que chacune de ces Puissances croye separement qu'il n'y en a aucune qui soit en estat de resister à ses Flotes.

Lors que le Roy d'Angleterre partit de Brest, il estoit sur le Vaisseau nommé *le Saint Michel*, & ce Vaisseau estoit commandé par Mr Gabaret. Il y a peu d'Officiers generaux qui entendent mieux la Mer, & il a fait voir en plusieurs occasions que son experience répondoit à son courage. Il commandoit toute la Flote avant qu'elle eust le Pavillon d'Angleterre, mais alors elle ne pouvoit reconnoistre que Sa Majesté Britannique, & au retour le mesme M^r Ga-

baret devoit en reprendre le commandement.

Le Dimanche 20. de Mars, la Flotte estant déja fort proche d'Irlande, une Fluste Angloise partie de Bristol pour la Virginie, vint donner dedans. Le Roy la fit arrester, & on y trouva une grande Lettre fort injurieuse, & en maniere de Manifeste. Elle estoit remplie d'éloges pour le Prince d'Orange, & portoit *que ce Prince s'estoit emparé de l'Angleterre à cause que le Roy de France estoit son Ennemy juré, celuy de toute*

l'Europe, & *l'Amy du Roy défunt*; c'estoit ainsi que cette Lettre parloit du Roy Jacques qu'elle faisoit mort, quoy qu'il fust dans une santé parfaite. Ce Monarque estoit extremement mal traité dans cette maniere de Manifeste. Les mots de haute trahison se trouvoient presque à chaque ligne, & on peut dire que l'on y contoit des fables, parce qu'on parloit à des personnes éloignées, & à qui il estoit d'autant plus aisé de faire croire tout ce qu'on vouloit leur persuader, qu'il

n'estoit

n'eſtoit encore party aucun bâtiment, qui euſt pu leur faire ſçavoir l'invaſion du Prince d'Orange en Angleterre, la ſituation des affaires de ce Royaume, & l'eſtat de celles du Roy. Sa Majeſté aprés avoir leu le Libelle écrit contre Elle par ſes Ennemis, marqua un fort grand mépris, & pour l'Ouvrage & pour ceux qui l'envoyoient, & loin de faire paroiſtre aucun mouvement d'agitation & de colere, non ſeulement Elle voulut qu'on rendiſt l'écrit à ceux qui eſtoient char-

gez de le répandre, mais encore Elle ordonna que la Barque fust relâchée, & qu'on luy laissast faire sa route. La bonté du Roy étonna toute l'armée, & fut cause que les manieres du Prince d'Orange, si opposées à cette conduite furent regardées avec plus d'indignation, & parurent plus condamnables, & plus injustes qu'on ne les avoit encore trouvées.

Le 22. de Mars la Flote arriva au Port de Kinsale, & moüilla le long de la Forteresse, où le Regiment du

Comte de Tirconnel, qui est d'environ mille hommes, estoit en garnison. L'empressement que les Peuples témoignerent pour voir le Roy, ne sçauroit estre dépeint. Il y en eut qui se jeterent à l'eau pour joüir les premiers de cet avantage. Leur zele ne parut pas moins ardent pour son service, & s'il y avoit eu dequoy armer tout l'Etat, tout l'Etat se seroit armé pour la gloire & pour la défense de son Roy. Les Protestans qui ne songeoient qu'à se retirer à l'autre bout du Royaume, &

qui commençoient à méditer la rebellion que l'on a vû éclater depuis, quoy qu'on ne les inquietast pas, & qu'on n'en eust pas mesme le dessein, ne parurent point à son arrivée.

Le Roy alla le 23. au matin visiter la Forteresse, & il y coucha. Elle défend tres-bien l'entrée du Port à droite en entrant, & à gauche il y a de tres-bonnes Bateries à fleur d'eau. On voit au dessus un vieux Chasteau que Sa Majesté visita aussi. Il est seulement fortifié d'ouvrages de terre,

mais pour peu qu'on y travaillast, on en feroit une Place forte. On arresta le mesme jour un Officier, qu'on sceut estre un Espion du Prince d'Orange ; il avoit passé sur le Bord de M^r le Chevalier d'Ervaux.

Pendant que Sa Majesté Britannique avançoit pour donner de la vigueur à ses Peuples par sa presence qu'ils avoient souhaitée avec une ardeur qu'il seroit difficile d'exprimer, le Comte de Tirconnel continuant dans le mesme zele pour son

Prince, agissoit de son costé avec succés. Ce Comte ayant receu une Déclaration du Prince d'Orange, pour ordonner aux Catholiques de quitter les armes, leur faisant esperer toutes sortes de bons traitemens, en fit peu de jours aprés publier une autre, par laquelle *il commandoit à tous les Protestans de Dublin de porter leurs armes chacun dans sa Paroisse, & ménaçoit de faire piller toutes les Maisons, où il s'en trouveroit contre ses défenses.* Cette Ordonnance fut ponctuellement executée

par les soins du Lord Maire de Dublin, qui alla en personne visiter la plusspart des Maisons suspectes. Ce Comte fit aussi publier une Déclaration contraire à celle du Prince d'Orange, par laquelle *il défendit à toutes personnes d'y avoir égard, & exhorta tous les bons Sujets de Sa Majesté à luy demeurer fidelles, promettant de maintenir l'Irlande dans le devoir, & mesme d'envoyer du secours en Angleterre ou en Ecosse, ainsi qu'à tous ceux qui en auroient besoin pour s'opposer aux violentes entreprises des Rebelles.*

Les choses estant en cet estat, plusieurs Protestans d'Irlande trouverent moyen de passer en Angleterre, & beaucoup de Catholiques Anglois s'échaperent d'Angleterre pour venir en Irlande, ce qui donna lieu à l'Ordonnance suivante que le Prince d'Orange fit publier. *Le Roy veut & entend qu'on ait un soin tout particulier dans les Ports de Chester, de Beau-marrais, de Holy-head, de Milford, ainsi que dans toutes les autres Bayes & Havres sur les Mers d'Irlande, qu'aucunes personnes, de*

quelque rang, qualité ou condition qu'elles soient, ne passent en Irlande, à moins qu'elles n'ayent un passeport de Sa Majesté, ou de l'un de ses Secretaires d'Etat, & il est ordonné par les presentes de par le Roy, à tous Maires, Officiers des Doüanes, & autres à qui il appartient, de faire duëment & ponctuellement executer ce que dessus, sinon ils en répondront à leurs perils. Donné à la Cour à VVitheall, le 8. jour de Mars 1689.

Le Prince d'Orange voulant se faire des Creatures, & avoir des Troupes, en qui il

puſt avoir plus de confiance qu'aux Anglois, qui luy ſont toûjours ſuſpects, crut que les Proteſtans d'Irlande luy pourroient garder plus de fidelité, & que s'ils ne le faiſoient par inclination, ils le feroient par neceſſité, à cauſe qu'eſtant une fois ſortis de leur Pays, l'apprehenſion d'eſtre punis les empeſcheroit d'y retourner. Il crut auſſi qu'ils ſeroient plus ardens que d'autres à la Conqueſte de ce Royaume s'il y envoyoit des Troupes, parce qu'ils agiroient pour leurs propres

interests, & pour rentrer dans leurs biens. Ce fut ce qui l'engagea à faire publier ce qui suit.

On fait sçavoir par ordre du Roy que tous les Officiers Protestans qui ont esté cassez en Irlande, ou qui ont depuis peu quitté leurs Emplois en ce Païs-là, & qui ne sont pas encore entrez au service de Sa Majesté, ayent à apporter leurs noms & des certificats, comme ils ont cy-devant commandé, au Commissaire General des Montres, à la Garde à cheval auprés de Vvitehall, lequel Commis-

faire a ordre de prendre la liste de leurs noms & de leurs emplois, afin qu'ils soient incessamment recûs au service, & à la paye de Sa Majesté.

Cependant le Roy d'Angleterre, qui avoit passé de Brest à Kinsale, où il demeura deux jours, en partit pour aller à Kork, & de là à Dublin. Les Peuples marquerent les mesmes empressemens à le voir lors qu'il partit, qu'ils avoient eu à son arrivée, & les Filles l'accompagnerent avec des Musettes, en dansant & en criant, *Vive le Roy.*

L'empressement des Peuples de la campagne pour voir ce Monarque, ne ceda point à celuy des Habitans des Villes. Chacun accouroit de toutes parts, & ce n'estoit en tous lieux que des acclamations continuelles. On fit des feux de joye dans toutes les Villes par où il passa, & les nuits entieres furent employées en réjoüissances. Le Comte de Tirconnel vint à Kilkenny recevoir Sa Majesté. S'il avoit pû suivre l'impatience qu'il avoit de la voir, il seroit venu

jusques au lieu où Elle avoit débarqué, & auroit mesme esté plus loin, s'il avoit esté possible ; mais sa presence estoit necessaire dans le cœur de ce Royaume, pour y maintenir toutes choses en estat. Le Roy luy donna tous les témoignages de satisfaction qui estoient dûs à un Sujet delle, & luy marqua son estime en le créant Duc. Aprés qu'il luy eut rendu un compte exact de toutes les affaires d'Irlande, Sa Majesté tint Conseil, où ce nouveau Duc eut l'honneur d'entrer. Toute

la Cour du Roy le congratula sur sa genereuse fermeté, & sur la fidelité inviolable qu'il avoit fait voir pour son legitime Souverain, de sorte qu'il goûta alors tout le plaisir qu'un veritable homme de bien peut ressentir, lors qu'il a fait ce que son honneur & son devoir exigeoient de luy. Le Roy continua sa route vers Dublin, & trouva par tout les chemins bordez de Peuple. Les marques de joye qui accompagnerent la reception qui luy fut faite dans cette Capitale, parurent

encore plus grands, parce que les Peuples, & la Noblesse y estoient en plus grand nombre, mais le fond des cœurs estoit le mesme par tout, & chacun y ressentoit tout ce que la presence d'un Souverain digne de l'amour de ses Sujets, est capable d'inspirer. Si c'estoit icy le lieu de vous parler de la Ville de Dublin, je vous en dirois beaucoup de choses. Elle est belle & grande, & située sur la coste orientale de l'Isle, au Midy sur la Riviere de Liff, qui passe dans le milieu, &

ſur laquelle il y a quatre ponts de pierre ; le Quay eſt fort beau, auſſi-bien que les maiſons. Dublin a auſſi un Port, où ſe font les embarquemens pour l'Angleterre. L'embouchëure de la Riviere eſt à l'abry de quelques hautes montagnes qui s'avancent dans la mer en forme de Promontoire La marée remonte dans cette Riviere, où les groſſes Barques arrivent. Il y a de grandes places dans la Ville, & un beau Château. On y vit à bon marché, & la pluſpart des choſes neceſſaires à la vie,

s'y trouvent en abondance, & y sont exposées en vente d'une maniere tout-à-fait propre.

Quelques jours aprés l'arrivée du Roy à Dublin, M^r^ le Comte d'Avaux, Ambassadeur extraordinaire de France, eut sa premiere Audience de Sa Majesté. M^r^ le Duc de Tircõnel le vint prendre dans une belle Maison au bout de la Ville avec vingt carosses à six chevaux, & quantité d'autres à quatre. Les troupes bordoient toutes les ruës par où son Excellen-

ce passa. Il y avoit aussi une fort grande affluence de Peuples. Le Roy estoit sur un Trône placé sous un Dais. Le Chancelier avec les Sceaux estoit à la gauche de Sa Majesté, qui estoit environnée de quantité de Milords, & de personnes de la premiere Qualité. Le Roy se leva, se tint debout & couvert, & M[r] le Comte d'Avaux de mesme. Voicy le compliment que luy fit ce Comte.

SIRE,

L'interest que le Roy mon Maistre prend à tout ce qui touche Vostre Majesté, l'a porté à m'ordonner de la suivre dans une entreprise si grande & si legitime, pour luy marquer par là l'union & l'amitié qu'il veut conserver en tout temps & en tous lieux avec Elle, de mesme qu'il a voulu luy faire paroistre par tous les secours qui dépendent de luy, le desir qu'il a de l'aider à soûmettre ses Sujets rebelles, & à triompher de ses Ennemis. Je ne

crois pas, SIRE, qu'il ſoit neceſſaire que je donne là-deſſus de nouvelles aſſurances à Voſtre Majeſté. Elle a eſté informée par Elle-même des ſentimens du Roy mon Maiſtre. Elle a veu avec quelle joye & avec quelle promptitude il a embraſſé l'occaſion de ſoûtenir la juſtice d'une ſi bonne cauſe, & je ne puis douter que Voſtre Majeſté ne ſoit bien perſuadée que le Roy mon Maiſtre ne ſera pas moins ſenſible au bon ſuccés de vos deſſeins, qu'au bien de ſon propre Royaume.

En effet, SIRE, il a vos intereſts ſi fort à cœur, que je ne

luy puis rien mander de plus agreable que le bon état où sont les affaires de Vostre Majesté dans ce Royaume, les acclamations generales de tous vos Peuples, & particulierement les témoignages extraordinaires de joye, d'amour & d'attachement que cette Ville capitale a fait paroistre à l'arrivée de Vostre Majesté.

Ce zele, SIRE, de vostre Peuple d'Irlande, toûjours fidelle à son Dieu & à son Roy, la fidelité, la prudence & la fermeté d'un Chef qui a sceu rompre dans ce Royaume toutes les me-

ſures de vos Ennemis, & la diſpoſition generale dans laquelle je vois tous vos fidelles Sujets de ſacrifier volontiers leurs vies pour un ſi bon Prince, ſont des gages certains du ſuccés qu'auront les armes de Voſtre Majeſté.

Auſſi je m'aſſure, que ſi Vôtre Majeſté a eu cela de commun avec le plus ſaint de tous les Rois, de s'eſtre trouvé non ſeulement abandonné par une deſertion preſque generale de ſes Sujets, mais encore d'avoir veu dans ſa propre famille les auteurs de la rebellion, Elle aura auſſi le même bonheur qu'eut ce ſage Prin-

ce, & se verra bien-tost rétablie dans ses Etats par le petit nombre de Sujets qui luy sont demeurez fidelles.

Le Roy mon Maistre, comme le meilleur amy de Vostre Majesté, a voulu que ses Sujets eussent part à cette gloire. Il vous a donné pour cet effet ceux qu'il a jugez les plus capables de seconder le zele de vos fidelles serviteurs. Ce sont des Generaux dont il connoist la capacité & le merite, & qui sont prests à exposer leur vie pour le service de Vostre Majesté.

Pour moy, SIRE, que le

Roy mon Maiſtre a honoré du caractere de ſon Ambaſſadeur Extraordinaire auprés de Voſtre Majeſté, je n'ay pas tant conſideré le fardeau d'un employ ſi fort au deſſus de mes forces, que j'ay ſuivi ma propre inclination, & ſatisfait au deſir que j'ay de rendre à Voſtre Majeſté tous les ſervices dont je ſuis capable. Dans cette veuë, Sire, je donneray toute mon application aux fonctions de mon Miniſtere, eſtant bien perſuadé que je ne puis faire rien de plus agreable au Roy mon Maiſtre, que de ſervir de tout mon pouvoir le

Prince du monde qu'il estime, qu'il considere, & qu'il aime le plus.

Mr le Comte d'Avaux ayant cessé de parler, presenta à Sa Majesté Britannique les Officiers Generaux qui avoient passé en Irlande, à l'exception de Mrs de Puisignan & Boisselau, parce qu'ils estoient allez joindre les Troupes. Le Roy d'Angleterre répondit à ce discours en grand Monarque, & en Prince reconnoissant, & aprés qu'il eut reglé quelques affaires à Dublin, &

donné ſes ordres pour la convocation du Parlement, il reſolut avec ſon Conſeil, de faire un voyage dans le Nord d'Irlande, tant pour ſe faire voir à ſes Peuples qui le ſouhaitoient avec ardeur, que pour diſſiper par ſa preſence le reſte du party Proteſtant. Je vous ay décrit ce voyage dans mes Lettres ordinaires, où je vous ay marqué que l'empreſſement pour voir ce Monarque fut ſi grand, que les Femmes aprés l'avoir vû, montoient en croupe derriere les Cavaliers

ur joüir plus long-temps
ce plaisir. A mesure qu'on
ınça dans le Nord, les
emins se trouverent plus
ficiles, & les vivres plus
es; mais le zele des Habi-
ıs pour leur Roy se trouva
ujours égal. On a dit &
it si peu de veritez sur ce
yage, & sur ce qui s'est
ssé devant Londonderry,
qu'à ce que cette Place ait
é assiegée dans les formes,
'il paroissoit au Public que
Siege en avoit esté fort
ıg, avant qu'on eust seule-
nt commencé à le former.

J'ay heureusement recouvré une Lettre d'un Officier general, qui vous apprendra quantité de choses là-dessus que l'on n'a point sceuës, cette Lettre n'ayant point esté renduë publique, & n'ayant esté veuë que de quelques-uns de ses Amis. Vous y apprendrez au vray de quelle maniere les Officiers generaux François, qui commandoient dans les Troupes d'Irlande, ont esté tuez. Je ne changeray rien à cette Relation, que vous trouverez dans les propres

termes qu'elle a esté écrite; & qui estant d'un homme du mêtier, ne peut que bien faire concevoir les choses qu'on a voulu faire entendre. D'ailleurs on y trouve une grande netteté, & on peut juger en la lisant que celuy qui l'a faite auroit pû écrire mieux, s'il eust eu plus de loisir, & qu'il eust esté question d'autres matieres.

DU CAMP

Devant Londonderry dans le Nord d'Irlande, ce 11. May 1689.

SA Majesté Britannique qui avoit cru que sa presense avanceroit la soûmission des Rebelles de cette Province, s'estoit renduë à grandes journées à Straban, gros Village éloigné d'environ dix milles de cette Ville, & sur la mesme Riviere. Là, Elle apprit que les Ennemis estoient de l'autre costé de l'eau

en fort grand nombre. Le Lieutenant General Hamilton, le Duc de Bervick, & Mr de Puisignan, Mareschal de Camp, remonterent le long de cette Riviere avec quatre Escadrons & un Bataillon seulement, pour aller tâcher de se rendre Maistres d'un Pont nommé Claren, à quatre milles de Straban. Ils trouverent ce Pont rompu & les Ennemis en Bataille au de là de cette Riviere; cependant ils resolurent de la passer & de les aller charger. La Cavalerie passa à la nàge, les Officiers Generaux à la teste, & l'Infanterie moitié

ſur les débris du Pont, où l'on mit quelques planches à la haſte, & l'autre partie dans l'eau, ſe tenant à la queuë des chevaux qui nâgeoient. L'Infanterie des Ennemis qui eſtoient bien au nombre de cinq mille hommes, fit un tres-grand feu ſur eux pendant leur paſſage; mais leur Cavalerie, quoy que de moitié plus forte que celle du Roy d'Angleterre, n'oſa venir à la charge, & auſſi-toſt que nos Troupes furent paſſées, tout laſcha pied & ſe retira en deſordre le long de cette Riviere. Il n'y eut à cette action, ſans doute fort

hardie, que trois ou quatre Cavaliers de tuez, autant de Soldats, & un Major de Cavalerie noyé ; mais il y eut bien cent des Ennemis qui demeurerent sur la place..

Cependant Mrs Rose, de Maumont & Girardin qui estoient sur le bord de l'eau à Straban avec deux Troupes de Cavalerie, & un Bataillon, voyant venir les Ennemis de l'autre costé, sans sçavoir ce qui s'estoit passé à Claren, & croyant seulement que ces Troupes alloient se jetter dans Londonderry, prirent le party, pour les rompre, de

passer la Riviere, où il falut aussi un peu nâger ; ce qu'ils executerent fort heureusement avec leurs deux Troupes de Cavalerie & leur Bataillon, & les Ennemis aprés leur avoir fait une grande décharge, s'enfuirent, & se disperserent sans qu'on en pust joindre beaucoup.

Sa Majesté Britannique ayant dans le mesme temps receu avis qu'il avoit paru une Flotte Angloise devant Kingsale, dont on pouvoit craindre quelque descente, & voyant d'ailleurs qu'il falloit se resoudre à faire le Siege de Londonderry, qui tire-

roit peut-estre en longueur ; & que l'assemblée du Parlement qui approchoit ne luy permettoit pas de faire un si long séjour, Elle se remit en marche pour retourner à Dublin, emmenant avec Elle Mrs Rose & Girardin, & laissa le Commandement de ses Troupes & la conduite du Siege à Mr de Maumont, & sous luy Hamilton, le Duc de Bervick & Puisignan. Lors qu'Elle fut à Charlemont qui est éloigné de Straban de deux grandes iournées, Elle receut un Exprés, par lequel le Duc de Bervick luy mandoit que les Rebelles

ayant envoyé des Deputez pour sçavoir quelle composition on leur vouloit faire, les Officiers Generaux estoient persuadez que la presence de Sa Maiesté pouvoit estre utile à cette negociation. Sur cela Elle rebroussa tout d'un coup chemin, & s'en vint mesme iusque sur la hauteur proche de Londonderry; mais les Rebelles ayant tiré sur quelques Troupes qui s'estoient avancées plûtost par hazard que par dessein, on ne crut pas cette affaire si preste à estre consommée; & sur cela Sa Maiesté Britannique reprit dans le moment mesme le dessein

de retourner à Dublin, laissant les choses dans la disposition qu'Elle avoit d'abord établie.

Pendant tout cecy ces Navires Anglois, dont on croit qu'il y en avoit trois de Guerre, & qui estoient chargez de quinze cens hommes pour ietter dans Londonderry, avoient moüillée à l'entrée de la Riviere de cette Ville; mais les Anglois ayant voulu qu'en entrant dans la Ville les Bourgeois leur remissent le Gouvernement, & les Bourgeois l'ayant voulu garder, tout ce secours s'en estoit retourné comme il estoit venu.

Maumont eſtant venu prendre ſes quartiers tout autour de la Place, afin d'attendre les munitions & les choſes neceſſaires à former le Siege, les Ennemis firent une ſortie le Dimanche premier de ce mois, & vinrent pour attaquer le quartier qui eſt le long de la Riviere en deſcendant. Leur Cavalerie où il y avoit bien trois cens chevaux vint le long de la Greve, & leur infanterie compoſée d'environ quinze cens hommes, s'étendit à la gauche ſur des hauteurs entrecoupées de terre relevée, & de cette maniere ce quartier qui

n'estoit défendu que par environ quatre-vingt chevaux tant Cavalerie que Dragons, & par trois cens hommes d'Infanterie, se trouvoit enveloppé, estant fort proche de la Ville. Tous les Officiers Generaux qui se trouverent là par hazard ensemble, & qui virent bien qu'il n'y avoit de salut que dans un party vigoureux, ne balancerent pas à le prendre. Ils ietterent leur Infanterie dans des mazures derriere des hayes, & à la teste de leur petite Troupe de Cavalerie, allerent attaquer celle des Ennemis qui furent ébranlez par cette

hardiesse, & qui plierent, & s'enfuirent à toute bride dans la Ville, suivis de toute l'Infanterie, qui se retira avec la mesme confusion; mais cela n'avoit pû se faire sans que les nostres essuyassent un feu extraordinaire; de sorte que tous les Officiers Generaux sans exception, ont esté tuez, blessez, ou ont eu des chevaux tuez sous eux, & les deux tiers des Cavaliers & Dragons tuez ou leurs chevaux. Maumont fut tué sur la place. Hamilton eut un cheval tué, le Duc de Bervvick, deux, Puisignan, un; Sheldon

fut blessé à la teste d'un coup de sabre, & plusieurs Officiers particuliers furent traitez de la mesme sorte. Il faut loüer ce qui le merite. Cette action est fort hardie & fort belle, & les Officiers Generaux sur tout, s'y sont comportez avec une valeur digne de toute estime.

J'arrivay le 3. de ce mois à l'endroit où l'on m'avoit indiqué que l'Artillerie estoit placée, qui est vis-à-vis de la Ville de l'autre costé de la riviere, & si commodément situé, que toute la Ville est veuë à revers, mais j'y trouvay si peu de chose pour ser-

voir trois canons, & deux petits mortiers, en quoy consiste toute cette Artillerie, que je ne jugeay pas à propos de faire commencer, avant qu'un peu de munitions que je sçavois estre en chemin, m'eust mis en état de faire appercevoir que j'estois arrivé. Le manque de batteaux, & le mauvais temps m'empécherent d'aller au quartier d'Hamilton, qui estoit devenu Commandant en chef, plustost que le Jeudy matin. Je trouvay en chemin un billet qu'il m'écrivoit, par lequel il me prioit de m'y rendre incessamment, estant de la derniere con-

ſequence que nous priſſions des reſolutions ſur ce qu'il y avoit à faire. Je l'allay trouver au Poſte avancé, où il m'attendoit avec le Duc de Bervvich, & Puiſignan, & afin que nous puſſions plus facilement aller reconnoiſtre la Place, ils avoient fait avancer de petites gardes d'Infanterie aſſez prés de la Ville, derriere des terres relevées. Quelques Fantaſſins qui ſortirent vinrent pour en chaſſer une, & des Dragons qui ſe trouverent là, les rechaſſerent ; mais lors que nous y arrivâmes, nous vimes une plus grande Troupe ſortir des Portes

& qui se glissant aussi derriere les terres relevées qui estoient de leur côté aussi bien que du nôtre, vinrent faire des décharges sur nous d'assez prés. Le Duc de Bervich y fut blessé d'un coup de mousquet entre les deux épaules qui ne fit qu'effleurer, & j'y eus mon cheval blessé. On les repoussa neanmoins quelques pas, & côme nous avions vû ce que nous avions à voir, ce carabinage étant inutile, on fit retirer toutes ces petites Troupes jusques à la tête de nostre quartier avancé. Les Ennemis qui apparemment crurent que c'estoit par épouvante,

s'encouragerent, de sorte qu'ils sortirent bien deux mille cinq cens hommes, comme nous le vîmes par la suite, & occupant le terrain que nous avions abandonné ils brûlerent quelques maisons. Nous estions si prés les uns des autres que sans les terres relevées dont nous nous servions également, il y auroit eu beaucoup de gens de tuez. Comme nous voyions à tous momens grossir la Troupe, & que nostre quartier où il n'y avoit pas six cens hommes de pied, & environ deux cens chevaux, Cavalerie & Dragons, tant dans les gardes

avancées que sur la hauteur derriere, pourroit bien estre forcé, Hamilton s'en alla sur une hauteur qui estoit sur nostre droite, pour juger par la situation des Ennemis, ce qu'il y auroit à entreprendre. Puisignan & moy, qui estions demeurez à la teste du petit Escadron qui faisoit la garde avancée, ayant vû les Ennemis tout en bas se glisser le long de la Riviere, nous crûmes les pouvoir couper en passant par quelques bréches qui estoient à ces terres relevées dont j'ay parlé, & dans ce dessein nous menâmes ce petit Escadron à la

charge l'épée à la main, mais à peine eûmes-nous passé la premiere bréche, que les Ennemis qui estoient répandus de tous costez firent un tres grand feu & Puisignan qui estoit sur ma droite, receut un coup de mousquet dans le creux de l'estomach, qui va sortir dans les reins, & dont il y a fort peu d'apparence qu'il puisse échaper. L'escadron tint neanmoins, & je luy fis passer la seconde bréche, mais dans ce second terrein, le feu ayant beaucoup augmenté, Milord Abriecorne qui me suivoit ayant esté culbuté, parce que son cheval fut

fut tué tout roide, & le Capitaine qui commandoit cette gard ayant esté blessé d'un coup de mousquet à la cuisse, l'escadron tourna tout court à gauche pour aller gagner une bréche qui y estoit, & se rendre au bord de la Riviere où il croyoit estre en seureté. J'allay aprés pour l'en empêcher, mais cela estoit déja fait, car une autre petite Troupe de Cavalerie qui venoit bravement à la charge, avoit occupé le passage, & nous retournames tous ensemble aux Ennemis, mais à peine fumes-nous au milieu du terrain, que ces deux Troupes

furent également rompuës par le feu qui se fit & s'en allerent à toutes jambes chercher cette mesme bréche pour se retirer, de sorte que le Sr Dameton, Aide de Camp, qui estoit demeuré seul avec moy, m'ayant demandé s'il iroit faire avancer l'infanterie, sans quoy il ne voyoit pas qu'on pust desormais forcer ces gens-là, je luy dis d'aller plustost avertir Mr d'Hamilton, ne voulant pus me charger de la suite de cette affaire. Hamilton de son côté, qui avoit vû sur la hauteur tout ce qui se passoit, s'y en venoit à toutes jambes.

Nous eſtions ſi prés des Ennemis qu'il nous fut aisé de voir derriere leurs petits retranchemens comme ils s'ebranloient pour s'enfuir, & il eſt certain que ſi la Cavalerie n'euſt pas plié, & qu'elle fuſt venuë juſqu'au petit retranchement qu'il ne luy eſtoit pas impoſſible de franchir, ces gens-là eſtoient coupez, & on en auroit tué autant qu'on auroit voulu, mais ayant repris courage par la retraite des nôtres, ils continuerent leur feu. Mes habits furent percez en divers endroits, & je receus un coup de mouſquet au bout de l'os de la hanche droi-

ce qui me va sortir dans les reins & qui ne me permit plus de penser à autre chose qu'à me retirer. Cependant Hamilton qui estoit arrivé, ayant bien fait garnir tous les petits Postes de son quartier, & ayant fait mettre sa Cavalerie en bataille sur la hauteur de derriere, les choses demeurerent quelque temps en cet état, jusqu'à ce que Rainsey, Brigadier d'Infanterie, dont le quartier est au de-là de la Ville, & qu'on avoit envoyé avertir de marcher, prenant les Ennemis par derriere, les épouvanta tellement qu'ils rentrerent en

grande cõfusion dans leur Ville. Il n'y eût pendant tout ce jour qu'un Capitaine de Cavalerie, un d'Infanterie, & six soldats de tuez, deux Capitaines de Cavalerie blessez, cinq Cavaliers tuez ou blessez à mort, & plusieurs chevaux. Si le beau temps qui commence continuë, nous pourrons avoir enfin des munitions. La grande quantité de Peuple qu'il y a dans cette Ville nous en facilitera la prise par l'effet des bombes & du Canon, & quand Londonderry sera pris, toute l'Irlande sera en repos & assurée au Roy d'Angleterre, qui pourra

ensuite suivre ses desseins. Puisignan est mort.

La Ville de Londonderry qui fait aujourd'huy tant de bruit dans toute l'Europe, s'appelloit autrefois *Derry*, & on y ajoûte le mot de *London*, parce qu'elle servoit d'entre-post aux Marchands de Londres, qui venoient y faire commerce. Cette Place tenant pour la Ligue, fut assiegée du temps de Cromwel, par les Ecossois qui soutenoient le party du Roy, mais lors que ces fidelles Sujets estoient sur le point de

s'en rendre maiſtres, les Irlandois leur en firent lever le Siege, & pluſieurs Ecoſſois perirent en cette occaſion.

La Relation que vous venez de lire ne marque rien de Mr de Maignoles-Montmejan, Aide de Camp de Mr de Maumont; mais comme les Nouvelles publiques ont dit que les deux Aides de Camp de Mr de Maumont avoient eſté tuez, je ſuis obligé de vous aſſeurer que Mr de Maignoles n'a eſté que bleſſé. Ce Gentilhomme eſtoit Capitaine dans le Regiment de

Champagne, quand il partit avec Mr de Maumont pour luy servir d'Aide de Camp. Depuis sa blessure, il a esté fait Colonel d'un Regiment Irlandois.

La nouvelle de la mort des Officiers François, dont il est parlé dans cette Relation, ayant esté sceuë en France, le Roy nomma Mr le Comte de Gacé pour servir en Irlande en qualité de Lieutenant General, Mr le Comte d'Hoquincourt, & Mr le Marquis d'Escaut, pour y faire la fonction de Maréchaux de Camp,

& Mrs d'Armancé & de Saint Pater, celle de Brigadiers. Sa Majesté y avoit aussi envoyé quelque temps auparavant, Mr de Lery, Officier de ses Gardes du Corps, pour servir auprés de la personne du Roy d'Angleterre.

Ce Prince estant de retour du Blocus de Londonderry, & ayant trouvé à Dublin toutes choses prestes pour l'ouverture du Parlement, s'y rendit le dix-septiéme de May. Voicy la Harangue qu'il y fit.

MILORDS ET MESSIEURS,

La fidelité exemplaire, que cette Nation m'a témoignée dans un temps, où d'autres de mes Sujets se sont infidellement conduits à mon égard, ou m'ont si lâchement trahi; & les efforts que vous avez faits, en secondant mon Deputé, dans le courage qu'il a eu de soûtenir mes droits, en conservant ce Royaume, & le mettant en estat de défense, m'a fait prendre la resolution de venir icy, & de hazarder ma vie avec vous, pour défendre vos libertez &

mon propre bien. Et certes, je puis dire, à ma grande ſatisfaction, que non ſeulement je vous ay trouvez preſts à me ſervir, mais qu'auſſi voſtre fermeté a egalé voſtre zele. Je me ſuis toûjours declaré en faveur de la liberté de conſcience, & contre ceux qui uſurpent les proprietez de qui que ce ſoit, me ſouvenant de ce que dit l'Ecriture Sainte, Fais comme tu veux que l'on te faſſe, *car c'eſt en cela que conſiſte la Loy & les Prophetes. Cette liberté de conſcience que j'ay donnée, a épouventé mes Ennemis dans mes Etats & dans*

les Pays Etrangers ; principalement, lors qu'ils ont veu que j'étois resolu de l'établir par les Loix, dans toutes les terres de ma domination. Elle est cause qu'ils se sont armez contre moy, mais par de differens motifs ; les uns ayant eu peur qu'estant une fois établie, mon Peuple ne devinst trop heureux ; & les autres qu'il se rendist trop puissant. C'est de ces raisons qu'ils se sont servis, pour persuader leurs Peuples de se joindre à eux, & pour engager beaucoup de mes Sujets à me traiter de la maniere connuë de toute la terre.

Neanmoins aucune chose ne me fera jamais changer de pensée à cet égard, & dans tous les lieux où je seray le Maistre, j'ay dessein avec l'aide de Dieu, de l'établir par la Loy, & de ne faire aucune distinction de personne, que par la regle de la fidelité. Je m'attens que vous concourrerez avec moy dans cette œuvre Chrestienne, & que vous ferez des Loix contre les prophanes & les débauchez. Je consentiray de toute mon ame, que vous fassiez des Loix, telles qu'elles puissent contribuer à l'avantage de la Nation, à l'aug-

mentation du commerce, & à la réparationdes injustices faites à ceux qui ont souffert par les derniers Actes d'établissement, autant qu'elles pourront compatir avec la raison, la justice & le bien commun de mon Peuple. Et comme je travailleray de toutes mes forces à vous rendre riches & heureux, je ne doute pas que vous ne m'aidiez à me mettre en estat de m'opposer aux injustes desseins de mes Ennemis, & de rendre cette Nation florissante. Et afin de vous y encourager davantage, je vous prie de considerer avec

combien de generosité & d'affection Sa Majesté Tres-Chrêtienne a tendu les bras à la Reine mon Epouse, à mon Fils & à moy. Considerez qu'ayant esté forcez de nous retirer d'Angleterre, ce Prince nous a receus & protegez dans son Royaume; qu'il a embrassé courageusement mes interests, & qu'il m'a fourny toutes sortes de secours, m'ayant mis en estat de venir icy. Sans cette assistance, je ne pouvois rien faire, & je luy en suis d'autant plus redevable qu'il me l'a donnée, & me la continuera dans un temps, où il a

tant d'ennemis si puissans en teste. Je finis par où j'ay commencé, en vous asseurant que je suis aussi sensible qu'il se peut, aux marques que vous m'avez données de vostre insigne fidelité, & en vous protestant, que je me feray une affaire de vous rendre, vous & tous mes Sujets, les plus heureux qu'il me sera possible.

Ce discours receut de grands applaudissemens, & l'union, & la justice regnant dans ce Parlement, on y travailla de concert à passer tous les actes, qui pourroient estre

de quelque utilité au Roy dans la conjonсture preſente, ainſi qu'au bonheur & à la gloire de l'Etat. On y a declaré l'Irlande indépendante des Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe. On a caſſé la Declaration d'Angleterre, qui avoit confirmé aux Anglois, quand le Roy Charles II. fut remis ſur le Trône, les dons que Cromwel leur avoit faits des biens des Irlandois; chacun rentre par ce moyen dans les domaines qui luy avoient eſté ravis il y a quarante ans. Le Roy en doit reſti-

tuer beaucoup qui luy avoient esté donnez par cette Declaration, lors qu'il estoit Duc d'Yorc, mais il doit profiter en recompense des biens des Rebelles fugitifs, qui sont confisquez à son profit. Le mesme Parlement a passé un Acte pour accorder à Sa Majesté un subside de vingt mille livres sterlins par mois, durant treize mois ; un pour supprimer les appels en Angleterre, des Sentences renduës par les Cours de justice d'Irlande. Il est declaré par le mesme Acte, que ceux des Parle-

mens d'Angleterre ne pourront avoir force de loy à l'égard des Irlandois. On en a aussi passé plusieurs autres ; un pour établir la liberté de conscience ; un pour lever toutes les incapacitez civiles, qui empeschoient les Irlandois de pouvoir tenir diverses Charges de Robe ; & d'Epée ; un autre pour supprimer les delais en Justice ; les Lettres appellées d'Erreur, & le Privilege appellé du Clergé à l'égard de ceux qui seront coupables de felonnie, & un autre pour donner

cours dans le Royaume aux Eſpeces étrangeres. On a auſſi travaillé dans ce Parlement contre ceux qui en eſtant juſticiables, ſe ſont revoltez contre le Roy, & ſont ſortis d'Irlande ſans ſa permiſſion.

La ſatisfaction que ce Parlement a donnée à ce Monarque, a eſté troublée par une maladie dangereuſe ſurvenuë au Duc de Tirconnel, dont on a cru longtemps qu'il ne rechaperoit pas. Je ſuis obligé de dire icy que ce fut à Cork, & non dans le lieu que je vous ay marqué, qu'il vint

trouver Sa Majesté Britannique aprés son arrivée en Irlande, & qu'il y vint suivi des Gardes que sa qualité de Viceroy luy permet d'avoir, & qu'il amena pour accompagner le Roy. Il y avoit outre cela cent Gentilhommes à cheval, que l'empressement de voir & de saluër Sa Majesté, avoit fait venir. Le Roy luy fit un honneur que les Souverains font rarement à leurs Sujets; l'ayant apperceu il s'avança vers luy jusques à la porte de sa chambre, & l'embrassa. Il luy donna les

loüanges deuës à l'inviolable fermeté qu'il avoit fait paroi-roistre pour son service, & luy fit non seulement l'honneur de le faire dîner à sa table, mais il le fit mettre à sa droite, & le Duc de Berwich à sa gauche.

Les premiers secours que le Roy de France avoit dõnez au Roy d'Angleterre ne suffisant pas, & ce Prince ayant sur tout besoin d'Ingenieurs d'Armes & d'argent, Sa Majesté luy en envoya. Le debarquement s'en fit, comme vous avez sceu, dans la Baye de Bantrie

à la veuë de la Flote Angloise, qui fut batuë ensuite, & repoussée jusque sur ses costes; & qui pour couvrir sa honte, a publié que la Flote Françoise estoit plus forte, quoy que ce soit une chose absolument fausse, & pleinement verifiée par les Lettres qui ont paru de part, & d'autre, & qu'on sçait d'ailleurs estre tres veritables. Comme ce que la Flote de France avoit débarqué estoit particulierement pour le secours de Londonderry, chacun crut que cette Place devoit estre prise

aussi-tost aprés le débarquement de ces Munitions, sans examiner que la Baye de Bantrie, & Londonderry sont aux deux bouts de l'Irlande, & qu'on compte cent milles de Dublin à Londonderry, quoy que Dublin soit à plus de la moitié du chemin, de la rade de Bantrie à cette Place assiegée. D'ailleurs on n'avoit pas la quantité de charrois necessaires, & les chemins sont fort difficiles en Irlande, estant par tout coupez de fossez relevez de terre comme des digues. On peut juger par

par là qu'on manquoit encore de beaucoup de choſes pour aſſieger Londonderry dans les formes, quand l'impatience qu'on avoit d'apprendre ſa priſe, faiſoit croire que le Siege avoit déja duré pluſieurs mois. Lors que la Flote Angloiſe prit la fuite pour éviter d'eſtre entierement défaite, ſix Vaiſſeaux Anglois que l'on crut longtemps perdus en Angleterre, vinrent devant Londonderry. Ils firent des ſignaux de victoire & de joye à la Ville, & tirerent quantité de coups de

Canon. La Ville y répondit par des feux de joye, & leurs Chaloupes, & celles de Londonderry se donnerent reciproquement de leurs nouvelles pendant quelques nuits.

Mr de Lery, aprés avoir marqué un Camp à trois milles de Dublin, pour dix mille hommes d'Infanterie, & quelque Cavalerie & Dragons, partit le 3. de Juin pour aller commander un Camp volant aux environs d'Imschilin, où il y a cinq à six mille Rebelles, qu'on veut seulement resserrer pour leur

laiſſer conſumer leurs vivres, parce qu'on ne veut les aſſieger qu'aprés la priſe de Londonderry. Il y a ſujet de croire que Mr de Lery réuſſira dans tout ce qu'on luy ordonnera d'entreprendre, puis qu'outre la valeur Françoiſe qu'on remarque en luy, & ce qu'il ſçait du meſtier de la Guerre, il s'eſt attiré les cœurs de toutes les Troupes.

Le Parlement d'Irlande continua ſes Aſſemblées avec une entiere ſatisfaction des Peuples, qui témoignoient la joye qu'ils avoient de rentrer dans

la plusſpart de leurs biens, & de leurs anciens privileges, & pendant ce temps, le Roy qui dans ſon Voyage du Nord d'Irlande, avoit ſoûmis Coleraine, Place fort conſiderable, & reçû les ſoûmiſſions de quelques autres Villes, auſquelles il avoit donné une Amniſtie generale, parce qu'elles avoient quité les intereſts du party Proteſtant, apprenoit que ſon autorité s'affermiſſoit tous les jours dans le reſte de l'Irlande, & que les plus opiniâtres qui ne vouloient pas re-

cevoir les marques de sa clemence genereuse, se retiroient dans Londonderry, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner de sa longue & forte resistance, puis que non seulement cette Ville est grande & peuplée, mais que presque tous les Protestans rebelles de tout le Royaume qui n'ont pas voulu rentrer dans leur devoir, & recevoir l'Amnistie, s'y sont retirez. Plusieurs mesme de ceux qui l'avoient acceptée s'y sont jettez, & on l'a connu en ce que le Comte de Buchan, en

ayant défait un grand party qui vouloit encore s'y jetter comme les autres, on trouva sur la plusspart des Prisonniers le Pardon que le Roy leur avoit fait expedier. La resistance de Londonderry ne vient pas seulement du grand nombre de personnes portant les armes qui sont dans la Place, elle vient aussi de l'esperance du grand secours dont on a flaté les Assiegez. Ils se sont repentis de n'avoir pas receu le premier qu'on leur a envoyé, qui estoit considerable. Ce secours n'en-

tra point, parce qu'on ne voulut pas remettre l'entier Gouvernement de la Place à ceux qui le commandoient. Depuis ce temps-là il y est entré fort peu de monde, mais beaucoup de Barques chargées de munitions dont elle avoit le plus de besoin. Les Generaux qui commandent au Siege auroient pu la prendre, mais comme il s'agissoit d'attaquer une Armée dans une Place, ils ont jugé à propos d'épargner le sang des Assiegeans, & de ne point acheter cette

Conqueste par la perte d'un grand nombre des plus fidelles Sujets du Roy d'Angleterre. C'est pour cela qu'ils ont resolu de l'affamer, en empeschant qu'il n'y puisse entrer aucun secours par terre & par mer. Dans ce dessein ils ont fait une estacade à l'endroit le plus étroit de la Riviere, & qui a neanmoins cent toises de face, & huit brasses de fond. Les deux bouts de ces estacades sont défendus par des Redoutes, & par des Batteries à fleur d'eau. Outre ces Redoutes,

il y a encore des Retranchemens qui en sont fort prés, & dans lesquels on a logé des Mousquetaires. Ces retranchemens enfilent l'estacade, & n'en sont qu'à la portée du Pistolet. On a aussi fait une estacade plus avancée de la mesme maniere, & avec de pareils retranchemens. Ces estacades ne peuvent estre forcées sans un peril évident, parce qu'on n'y peut arriver que vent arriere, & qu'ainsi le retour en seroit presque impossible. Ces ouvráges ont produit l'effet qu'on en at-

tendoit, & le Major General Kirk estant party avec un secours considerable, n'a pû l'introduire dans Londonderry. Voicy une Lettre du bord de sa Flote qui en fait foy.

NOSTRE passage jusqu'à Highlake a esté fort ennuyeux & fort difficile, ayant eu beaucoup de mauvais temps. Nous avons esté pendant quinze jours à l'ancre à la portée du Canon du Fort de Kilmore. Les Ennemis se sont bien retranchez des deux costez de la Ri-

viere, & ils ont des Batteries de vingt-quatre livres de balle, dans les endroits les moins larges, qui ne sont pas de plus de la portée du pistolet. S'il n'y avoit que cela, nous pourrions passer à la faveur d'un bon vent; mais ils ont assuré la Riviere par une grosse estacade qui la traverse, & qui est faite de cables, de chaisnes & de bois de charpente. Outre cela ils ont enfoncé dans le milieu du courant, de grands bateaux remplis de pierres, de sorte que le Conseil de guerre n'ayant pas trouvé à propos de secourir

Londonderry par la Riviere ; nous attendons davantage de forces pour mettre pied à terre, & marcher à la Ville. Cependant nous donnons aux Assiegeans des alarmes continuelles, par des Partis que nous faisons débarquer quand nous avons besoin d'eau.

Voilà de quelle maniere parlent les Ennemis ; vous pouvez juger par là de l'estat de la Ville de Londonderry. Je vous apprendray à la fin de cette Letrre les diverses nouvelles que l'on en aura receuës. Cependant je passe

à ce qui s'eſt fait en Ecoſſe depuis l'invaſion du Prince d'Orange en Angleterre. Je retrancheray une infinité de choſes fauſſes qui ſe ſont dites, & qui ont rempli les nouvelles publiques, & ne vous donneray preſque autre choſe que les Pieces dans cette Relation.



AFFAIRES D'ECOSSE.

IL estoit fort important au Prince d'Orange que lors qu'il viendroit executer la criminelle entreprise qu'il avoit formée d'oster la Couronne au Roy son Beau-Pere, l'Ecosse ne mist pas d'obstacle à ses desseins, parce que ce Royaume estant contigu à l'Angleterre, & les Ecossois n'ayant point de mer à traverser pour s'y rendre, pouvoient plus facilement que les Irlandois, venir interrompre

le cours de ses progrés, en se joignant à ceux des Anglois qui, quoy que toûjours fidelles au service de leur Prince, estoient neanmoins contraints de ceder à la force, & n'osoient se découvrir. Le Prince d'Orange pour empécher le revers de fortune qui luy pouvoit arriver de ce côté-là, s'estoit acquis de deux manieres ceux qui pouvoient donner du mouvement à tous les autres. Il avoit gagné un nombre considerable de Presbiteriens à qui il avoit promis qu'il donneroit

son consentement pour l'abolissement de l'Episcopat, qui n'est pas trop aimé en Ecosse, & par le moyen d'une grande somme, il avoit fait entrer dans ses interests huit personnes des plus remuantes de l'Etat, dont le caractere luy estoit connu, & qu'il sçavoit qu'il n'entraîneroit dans son party que par cette sorte d'interest. Il partit de Hollande aprés ces mesures prises, ne doutant point que l'Ecosse retenuë par tous ceux dont il s'estoit assuré, ne vist son débarquement sans in-

quietude, & ne paruſt immobile, juſqu'à ce que la Convention d'Angleterre qu'il eſtoit demeuré d'accord avec ſes creatures de faire aſſembler lors qu'il ſeroit arrivé à Londres, donnaſt un exemple à ce Royaume ſur lequel il n'euſt plus qu'à ſe regler. La choſe eſtoit bien imaginée ; & il eſtoit vray-ſemblable que l'exemple de l'Angleterre qui eſt un Eſtat puiſſant, ſeroit ſuivy de l'Ecoſſe, qui eſt beaucoup moins conſiderable ; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, les uns ſe laiſ-

sant conduire à ce qu'ils voyent faire, & les autres à la crainte d'estre accablez par le plus grand nombre. D'ailleurs, tous ceux qui s'estoient laissé corrompre, devoient prendre les uns & les autres par leur foible, & les faire tomber dans les sentimens où ils avoient arresté qu'ils tâcheroient de les faire entrer, en leur representant à chacun les choses qui convenoient à leur caractere.

L'Ecosse en trahissant ainsi son Roy, n'a pas manqué seulement à ce qu'elle luy doit

ſelon toutes les loix divines & humaines, mais elle contrevient à ſes propres Loix, & aux Actes de ſon Parlement, comme on peut le voir par un Acte qui a pour titre: *Acte du Parlement d'Ecoſſe pour la caſſation du Convenant, & de tout ce qui s'eſt paſſé en conſequence d'iceluy.* En voicy les termes:

Le pouvoir des Armes & de faire des Ligues & des Alliances, eſt un privilege irrevocable de la Couronne, & une partie eſſentielle de l'autorité des Rois d'Ecoſſe, tellement reconnuë par

les Etats du Parlement de ce tres-ancien Royaume, que pour soûtenir ce juste droit de nos Souverains, ils ont déclaré que c'étoit un crime de leze Majesté à tous Sujets, en quelque nombre & de quelque qualité qu'ils fussent, ou quelque pretexte qu'ils pussent alleguer, de prendre les Armes, ny d'entrer en aucunes Ligues ny Alliances avec les Etrangers ou entre eux-mesmes, qu'en vertu de l'ordre ou consentement special du Prince, & ont annullé toutes Assemblées d'Etats, Actes de Parlement, ou autres passez sans cette circonstance.

Or comme nous sçavons que durant les derniers troubles il s'est ainsi fait quantité d'unions & de traitez défectueux, lesquels peuvent causer des jalousies & mes-intelligences entre les Etats de Sa Majesté en Ecosse, & ceux d'Irlande & d'Angleterre, nous avons jugé à propos, pour oster tous sujets de division, & étouffer pour jamais de si funestes semences, de déclarer comme nous faisons par ces presentes, qu'il n'y a aucune obligation à ce Royaume par Convenant, Traitez ou autres Actes, de se mettre sous les armes pour

travailler à la reforme de la Religion dans toute l'Angleterre, ou de s'ingerer du Gouvernement public, & de l'administration des affaires de ce Royaume.

Avant que d'entrer dans le détail de ce qui s'est passé depuis l'ouverture de la Convention jusqu'à aujourd'huy, il est à propos de vous rapporter l'Article du Manifeste du Prince d'Orange.

Les deplorables suites du pouvoir arbitraire, & des pernicieux conseils, sont si connuës dans l'état deplorable du Royaume d'Ecosse, que nostre raison

& nostre conscience nous engagent à en avoir horreur. Ne pouvant donc nous empescher d'estre sensiblement touchez de ces miseres, nous avons pensé à un remede convenable pour satisfaire à l'attente des gens de bien, & à tous vrais Protestans. C'est la grande affaire que nous nous proposons dans cette expedition, dont l'équité paroistra à tout le monde, quand ce qui a esté fait par ces mauvais Conseillers sera examiné de prés & sans prevention.

Il n'y a point de personnes de bon sens qui puissent se

laisser surprendre par cet article. Le Prince d'Orange auroit deu prouver qu'il a quelque droit d'entreprendre sur l'Ecosse, & c'est ce qu'il dédaigne de faire, comme si ce droit estoit une chose dont tout le monde dust estre persuadé. L'Ecosse estoit paisible, elle estoit contente, elle n'exigeoit rien de luy, & je l'ay prouvé dans les premieres parties de cette Histoire, en vous rapportant les Adresses entieres de plusieurs Provinces. Quelles estoient donc ces déplorables suites des per-

nicieux conſeils, & cet eſtat deplorable du Royaume d'Ecoſſe ; & qui eſt celuy qui dit, *que la raiſon & la conſcience l'obligent d'en avoir horreur, & qu'il a pensé à un remede convenable pour ſatisfaire à l'attente des gens de bien ?* Il faut pour en uſer de la ſorte que Dieu, & les hommes luy ayent donné une autorité ſur tous les Rois, qui ſoit reconnuë, & ne ſoit point diſputée ; enfin qu'il ſoit établY leur Juge, car autrement il n'y a perſonne qui ſoit en droit de parler par *Nous*, &

de marquer qu'il vient châtier les Rois. Cependant cette conſcience delicate, eſt un homme, qui pour établir ſon autorité a commencé tout jeune, à ne reconnoiſtre aucuns ſcrupules de conſcience lors qu'il s'eſt agy de s'élever, & de s'affermir dans un pouvoir que Dieu ne luy donnoit pas. Cet homme qui ne ſe ſert que de termes d'horreur pour condamner la conduite d'un Monarque qui n'a jamais regné qu'avec douceur, & dont tous ſes peuples étoient ſatisfaits, ſi l'on en ex-

cepte quelques esprits remuans qui se sont laissé surprendre, est un Prince qui ne tire son éclat que du sang de ce Monarque qu'il veut détrôner, ayant d'ailleurs toujours esté aux gages d'une Republique marchande, & n'ayant fait jusqu'icy pour s'agrandir que des actions capables d'inspirer l'horreur, avec laquelle il dit qu'il regarde celles d'un Souverain legitime, qui n'a pas cherché à parer le coup dont il se voit accablé, parce que rien n'a pû luy persuader qu'il eust l'ame assez

méchante pour en former l'entreprise. Cependant, c'est celuy qui vient sans mission détrôner les Rois, & mesme ceux dont le sang & l'alliance devroient l'engager à prendre les interests, & qui, lors qu'il n'est appellé que par quelques Traistres qu'il a corrompus pour les attirer dans son party, ose dire *qu'il a pensé à un remede convenable pour satisfaire à l'attente des gens de bien, & que c'est la grande affaire qu'il se propose dans son expedition, dont l'équité paroistra à tout le monde.* Quand il a mis

cet Article dans ſon Manifeſte, il feignoit encore d'eſtre éloigné d'en vouloir à la Couronne ; cependant il n'avoit point d'autre but, & on l'a connu par l'avidité avec laquelle il l'a acceptée, ne ſe l'eſtant pas fait offrir deux fois, & n'ayant meſme oſé témoigner qu'il l'acceptoit avec peine, de crainte que ceux qui n'eſtoient pas dans ſes intereſts ne goûtaſſent ſes raiſons, de ſorte qu'au lieu de l'équité qu'il a dit dans ſon Manifeſte qui devoit pa-

roiſtre à tout le monde, on l'a vû uſurper une Couronne ſur un Roy, à qui les droits les plus ſaints devoient luy faire une obligation indiſpenſable de la conſerver, meſme aux dépens de ſa vie. Mais ſon deſſein eſtoit d'abuſer les peuples, ſçachant bien que s'il euſt découvert d'abord ſes veritables ſentimens, tous ceux qui aimoient leur Roy, n'auroient pû ſouffrir les projets injuſtes d'un Uſurpateur.

Le 14. du mois de Mars, vieux ſtile, & le 24. ſelon le

noſtre, la Convention s'ouvrit en Ecoſſe. L'Aſſemblée ſe trouvá fort nombreuſe, & les Prieres furent luës par l'Eveſque d'Edimbourg. On examina enſuite les Elections des Deputez, dont il y en eut douze conteſtées. On nomma des Commiſſaires pour regler cette conteſtation, & l'on propoſa enſuite le Duc d'Hamilton, & le Marquis d'Hatol pour preſider. Le premier l'emporta de pluſieurs voix. La premiere déliberation de l'Aſſemblée fut de ſonger aux moyens,

d'engager le Duc de Gourdon à sortir du Château d'Edimbourg, parce que ce Château qui commande à la Ville pouvoit fort l'incommoder; & qu'on ne vouloit pas qu'il fust occupé par un fidelle serviteur du Roy, & qui d'ailleurs estoit Catholique. On resolut d'envoyer les Comtes de Tweedale & de Lothian, pour le sommer de le rendre, & pour luy offrir une Amnistie, quoy qu'il ne fust point au cas où il auroit pû en avoir besoin, puis que supposé que le nouveau Gouver-

nement euſt dû eſtre legitime, il n'avoit changé que depuis deux ou trois heures ; mais quand on fait mal, on agit ordinairement avec tumulte, & l'on fait peu de reflexion ſur ce qu'on reſout. Le Duc de Gourdon ayant demandé vingtquatre heures, les meſmes Deputez retournerent au Château le ſoir du lendemain 25. mais il leur demanda encore douze jours pour ſe determiner, & enfin il refuſa en diſant, *qu'il avoit receu avis que le Roy, ſon Maiſtre*

& le leur estoit arrivé en Irlande, & qu'il estoit resolu de luy conserver ce poste, puis qu'il avoit bien voulu luy en confier la garde. Il fit mesme sçavoir aux Magistrats, *qu'il vouloit témoigner sa joye de cette arrivée par une décharge d'Artillerie, dont la Ville ne devoit pas s'alarmer, puis qu'il l'asseuroit qu'elle n'en recevroit nul dommage*. Il fut aisé de connoistre par cette réponse que ce Duc persisteroit dans sa genereuse resolution; mais comme souvent ceux qui n'observent pas la justice dans les choses qui

ſont les plus importantes & les plus eſſentielles, gardent un grand exterieur dans celles qui ſont peu conſiderables, la Convention qui manquoit à ſon devoir envers le Roy, voulut qu'on ſuivîſt toutes les formalitez de la juſtice à l'égard du Duc de Gourdon, & elle ordonna que des Herauts d'Armes reveſtus de leurs Robes de ceremonies, iroient le ſommer de rendre inceſſamment le Château, à peine d'eſtre declaré coupable de haute trahiſon, & que s'il refuſoit d'en ſortir, ils iroient

à la Place publique, où avec les mesmes ceremonies, ils le proclameroient traistre, & rebelle, défendant à toutes sortes de personnes, sous peine d'estre reconnuës atteintes du mesme crime, d'avoir aucune correspondance, traité, ou liaison avec luy, ny de l'aider, appuyer, ou secourir en aucune chose, & qu'aprés cela on confisqueroit ses biens, s'il n'obeïssoit pas aux ordres de la Convention. Les Herauts s'estant acquittez de leur commission, il leur répondit *que le Roy Jacques VII.*

luy ayant confié la garde de ce Château, il ne le rendroit qu'à luy ou par son ordre. Aprés leur avoir parlé ainsi du haut du Rampart, il leur jetta trois guinées pour boire à la santé de Sa Majesté. Ce mesme jour, M[r] Crane ayant bien voulu se charger d'une Lettre du Roy malgré tout ce qu'il y avoit à craindre de la part du Prince d'Orange, la porta à la Convention. C'estoit celle que Sa Majesté avoit écrite à Brest avant que de passer en Irlande, & que je vous ay donnée entiere dans la cin-

quiéme Partie de cette histoi-re. Elle a esté applaudie de tous les honnestes gens, & l'on y remarque un caractere de bonté, & d'honnesteté qui paroist pourtant compatible avec la Majesté Royale. La Convention receut en mesme temps une Lettre du Prince d'Orange. Elle estoit du mê-me stile que son Manifeste, & n'en contenoit qu'une repeti-tion succinte. On délibera laquelle des deux Lettres se-roit luë la premiere. La dis-pute fut grande, mais enfin il fut resolu de commencer

par celle du Prince d'Orange, chacun estant convenu qu'il n'avoit aucun pouvoir pour rompre l'Assemblée. C'estoit demeurer d'accord de l'autorité legitime du Roy. On passa ensuite un acte, par lequel on declara *que quoy que l'on pust trouver dans la Lettre de Sa Majesté pour empécher les procedures de la Convention, elle estoit legale, & libre, & qu'elle se continueroit.* Cela ayant esté agité long-temps, ne passa que de deux voix. Vous remarquerez que la Convention vient d'établir que le Prince

d'Orange n'avoit nulle autorité sur elle, & que par là elle demeuroit d'accord de celle du Roy. Cependant elle conclut dans le mesme temps qu'elle est legale, & libre, & qu'elle n'aura point d'égard aux ordres de S. M. D'où luy peut donc venir son autorité, lors qu'elle ne reconnoist ny celle de l'Usurpateur, ny celle de son legitime Souverain? Elle n'en peut avoir d'elle-mesme, & par consequent elle n'a pû s'en donner. Ce sont ses loix qu'elle témoigne avoir tant à cœur. Elle s'as-

ſemble pour les maintenir, & elle les rompt en s'aſſemblant. Ainſi le premier pas qu'elle fait, rend inutile tout ce qu'elle peut faire dans la ſuite. La Convention n'eut aucun égard à la Lettre de Sa Majeſté, & l'on peut dire que cinq choſes en furent cauſe; les voix achetées par le Prince d'Orange; celles des foibles que les Traiſtres corrompus ſçeurent attirer dans leur party; le plaiſir que d'autres ſentoient à gouverner dans la Convention; la joüiſſance des privileges qui ſont atta-

chez à ses membres, & la nouveauté qui ayant par tout beaucoup d'empire, en a plus en ces Royaumes là que dans les autres, de sorte que la Convention nomma des Commissaires pour faire réponse à la Lettre du Prince d'Orange, le remercier, & le congratuler sur ses heureux succés en Angleterre. Un Sergent d'Armes qu'on avoit commis à garder le Gentilhomme qui avoit apporté la Lettre du Roy, eut ordre de le relâcher, & on luy donna mesme un passe-port pour

s'en retourner. Il n'estoit resté dans l'Assemblée que trois Evesques qui refuserent tous trois de signer la Lettre pour le Prince d'Orange. Plusieurs Membres firent le mesme refus. La Convention se devoit trouver embarassée, parce que ses manieres different en beaucoup de choses de celles d'Angleterre, & que toutes ses resolutions doivent selon ses loix estre signées de tous ceux de l'Assemblée. Cependant, il y avoit beaucoup de Membres qui ne vouloient point signer, ce qui faisoit

une nullité. Enfin elle trouva un expedient qui fut de faire signer sa Lettre par le President au nom de tous; mais cela ne pouvoit empêcher qu'elle ne fust defectueuse, de mesme que tous les actes qui ont esté passez depuis dans cette Convention. Ainsi tout y est remply de nullitez; mais il ne faut pas s'étonner qu'il s'en trouve tant dans une chose qui en a dans son principe. On peut voir par là si tout ce qui a esté fait dans cette Assemblée en faveur du Prince d'Orange peu.

eſtre valable. Elle luy donna le titre de Roy d'Angleterre en luy écrivant, mais comme elle ne l'avoit pas encore nommé Roy d'Ecoſſe, ceux dont elle eſtoit formée ne prirent point la qualité de Sujets. Voicy la Lettre qui luy fut portée par Milord Reſſ.

SIRE,

Comme les Hommes n'ont rien de plus cher au monde, que leur Religion, leur Liberté & leurs Loix, auſſi le ſentiment des extrémes perils auſquels ces choſes

viennent d'estre exposées doit produire de profondes actions de graces de la part du Royaume d'Ecosse, à Vostre Majesté, que nous reconnoissons avec toute la sincerité & gratitude imaginable, avoir esté, aprés Dieu, nostre grand & unique liberateur ; & nous nous acquitons d'autant plus volontiers de ce devoir, que Dieu a fait la grace à Vostre Majesté, d'estre l'illustre instrument de la conservation de sa verité ; & qu'il a favorisé vos entreprises d'un heureux succés, par le progrés considerable que vous avez fait dans nostre dé-

livrance, & dans la conservation de la Religion Protestante, & de nos Familles.

Nous faisons nos tres humbles remercimens à Vostre Majesté, d'avoir accepté l'administration de nos affaires publiques, & d'avoir convoqué les Estats de ce Royaume. Nous prendrons Vostre Lettre en nostre serieuse consideration, aussi-tost qu'il nous sera possible ; & nous esperons avec la grace de Dieu, de prendre dans peu des resolutions qui vous seront agréables, qui assureront la Religion Protestante, & établiront le Gouvernement,

les Loix & les Libertez de ce Royaume, sur des fondemens solides, qui tendent au bien public, & qui répondent aux inclinations du peuple.

Quant à la proposition de l'Union, nous ne doutons pas que Vostre Majesté ne dispose cette affaire de sorte, qu'on trouve en Angleterre une égale disposition à la recevoir, comme l'un des meilleurs moyens pour assurer le bonheur de ces Nations, & l'établissement d'une bonne & durable paix.

Nous avons jusqu'à present fait nostre possible, & continuërons

vons à le faire, pour éviter les animositez & les préjugez qui pourroient troubler nos déliberations, afin que comme nous souhaitons le bien public, nous travaillions à le procurer à la Nation, avec la concurrence & l'approbation generale du Royaume. Cependant nous prions Vostre Majesté de nous continuer ses soins & sa protection, dans tout ce qui nous regarde, les obligeantes expressions dont vostre Lettre est remplie, nous en donnant d'entieres asseurances. Signé au nom de Nous qui composons les Estats du

Royaume d'Ecosse, par nostre President qui est,

SIRE,

De Vostre Majesté,

Le tres-humble, tres-fidelle & tres-obeissant Serviteur,
HAMILTON.

A Edimbourg, le 23. Mars 1689.

Cette Lettre est entierement contraire à la déliberation de l'Assemblée du jour precedent. On y estoit convenu qu'on pouvoit lire la Lettre du Prince d'Orange,

parce qu'il n'avoit aucune au-torité pour casser l'Assemblée. Ce sont les propres termes dont la Convention s'est servie, & voicy ceux dont elle se sert dans sa réponse au Prince d'Orange. *Nous rendons tres-humblement graces à V. M. d'avoir convoqué les Etats de ce Royaume*. Comment se peut-il que le Prince d'Orange n'ait pas le pouvoir de casser la Convention, comme il vient d'estre dit, & qu'il ait celuy de la convoquer, comme porte cette Lettre? Ces contradictions font pitié, &

l'on voit bien que la teste tourne à ceux qui cherchent des pretextes pour mal faire, & qu'ils se contredisent sans aucun égard à ce qu'ils font, à mesure qu'ils veulent faire approuver leurs injustices. Quant aux loüanges dont la Lettre est pleine, il ne faut pas s'étonner que des gens gagnez en donnent à un Prince qui les a seduits. Beaucoup de personnes ayant connu par les deux premieres Seances de la Convention, que la liberté des suffrages n'y seroit pas entiere, & qu'il y avoit

un party de gens veuglement attachez au Prince d'Orange, qui ne souffriroit pas que rien passast que ce qu'il avoit concerté avec ce Prince, se retirerent de l'Assemblée. Plusieurs Evesques qui découvrirent la Ligue qu'on avoit faite pour abolir l'Episcopat, furent de ce nombre. Il y eut mesme des Creatures du Prince d'Orange qui pour donner l'exemple aux Presbyteriens, exciterent du desordre dans quelques Eglises des Protestans Conformistes, croyant que la sedition deviendroit plus

generale, & qu'ils avanceroient par là leurs affaires. La Convention nomma un Committé de huit Seigneurs, huit Chevaliers, & huit Bourgeois, pour établir la forme du Gouvernement, & donna plusieurs ordres pour sa seureté, parce que les Traistres apprehendent toujours Ce fut pour cela que l'on mit dans les Fauxbourgs quelques Regimens venus d'Angleterre, & qui estoient commandez par le General Mackay. Elle fit remercier les Officiers de la Province de Glascow, par qui

elle s'estoit fait garder, & ordonna que toutes les Milices du Royaume, tant Cavalerie qu'Infanterie, seroient assemblées dans les endroits les plus commodes des Provinces, & continueroient de l'estre pendant six jours consecutifs; qu'ensuite elles se tiendroient prestes de marcher avec des munitions pour vingt jours. Elle resolut aussi que Mackay feroit batre le Tambour pour faire des recruës pour quatre Regimens d'Infanterie, & un de Dragons; que les Magistrats d'Edim-

bourg fourniroient les Chariots, & le Comte de Marre l'Artillerie; le tout selon que Mackay, qu'elle declara Commandant en chef des Milices & des forces qui seroient levées, le jugeroit à propos. On leut dans la Convention des Lettres de Milord Livingstonne, par lesquelles il rendoit compte des raisons qui l'avoient obligé de se retirer d'Edimbourg. On en leut aussi du Vicomte de Dundée sur le mesme sujet. On fit prester le serment aux Magistrats d'Edimbourg, &

la Convention s'estant ajournée à quelques jours de là, les Commissaires établis pour regler les affaires du Royaume, continuerent de s'assembler. Il y eut de grandes agitations & de grandes cabales. Pendant ce temps-là, les Amis du grand Chancelier du Royaume, qui avoit esté arresté au Chasteau de Sterling, se remuerent beaucoup. On tira des armes des lieux où il y en avoit, pour les distribuer dans les Provinces à ceux qui estoient gagnez par les Partis

sans du Prince d'Orange ; & comme on estoit bien-aise que les Catholiques sortissent du Royaume, parce qu'on les apprehendoit, on fit offrir des Passeports à tous ceux qui voudroient se retirer. Plusieurs Membres de la Convention resolurent de n'y plus retourner, & quelques Magistrats d'Edimbourg quitterent leurs Charges plûtost que de luy vouloir prêter serment.

Les Commissaires nommez pour établir le Gouvernement, estant tous tirez du nombre de ceux que l'on

avoit mis dans les intereſts du Prince d'Orange, declarerent le Trône vacant. On établit un Sous-Committé pour en donner les raiſons, & aprés quelques deliberations, les Voix furent recueillies. Il n'y en eut que douze d'un avis contraire, mais ſi ceux qui s'eſtoient abſentez, ſe fuſſent trouvez à l'Aſſemblée, leur nombre l'auroit emporté ſur celuy des Creatures du Prince d'Orange. Voicy en propres termes ce qu'on arreſta.

Les Etats du Royaume d'Ecosse trouvent & declarent que le Roy Jacques VII. faisant profession de la Religion Papiste, s'est attribué le pouvoir Royal, & a agi comme Roy, sans avoir presté les sermens requis par les Loix, & qu'il a par l'avis de méchans Conseillers envahy la Constitution fondamentale de ce Royaume, & l'a changé d'une Monarchie legale & limitée en un pouvoir arbitraire & despotique, & qu'il a gouverné à la ruine de la Religion Protestante, & à la violation des Loix & des liber-

rez de la Nation, détruisant toutes les fins du Gouvernement, en quoy il a forfait. Le droit de la Couronne, & le Trône est par là devenu vacant.

J'ay fait voir la fausseté de ces raisons en tant d'endroits, que je ne les repeteray point icy. Je diray seulement que la Maison de Stuart estant originaire d'Ecosse, il sembloit que ce Royaume-là devoit regarder cet honneur comme un avantage qui l'engageoit à prendre les interests d'un Monarque qui en sort, contre l'attentat d'un

Usurpateur. Il est vray que l'on peut dire que ce n'est pas la Nation qui a agi en cette rencontre, mais seulement ce qu'elle a de parties corrompuës, qui l'ont emporté sur les plus saines. Plusieurs Députez dirent leurs sentimens avant que l'Acte que vous venez de lire passast, & demanderent, *Si selon les Loix le Roy devoit estre responsable de la mauvaise conduite de ceux qu'il avoit employez, s'il n'etoit pas de l'équité naturelle, & encore plus du respect qu'ils devoient à Sa Majesté, de luy*

envoyer des Députez pour luy representer leurs griefs ; & le prier de leur donner la satisfaction qu'ils devoient raisonnablement esperer sur tous les articles ; enfin s'il ne falloit pas examiner avant toutes choses, quelle estoit l'autorité des Etats pour juger un Roy legitime, à qui toute la Nation avoit fait serment, puis qu'il estoit certain que cette pretention ne pouvoit estre autorisée par aucune Loy, ny par aucun exemple non conteste, Toutes ces propositions demeurerent sans effet; ce qui avoit esté arresté dans

le Cabinet du Prince d'Orange, & qui eſtoit appuyé par ſes Creatures, devoit paſſer. Auſſi ſoûtinrent-elles que la Convention avoit une autorité contraire à ce qui eſt porté dans une infinité d'Actes de pluſieurs Parlemens d'Ecoſſe. Sept Eveſques & quelques Seigneurs eſtoient revenus à la Convention, croyant y pouvoir ſervir le Roy ; mais la partie eſtoit trop forte, & on eſtoit moins aſſemblé pour deliberer, que pour paſſer ce que les Partiſans du Prince d'Orange avoient ar-

resté entre eux ; de sorte que ces fidelles Sujets ne trouverent point d'autre moyen de servir Sa Majesté Britannique, qu'en protestant contre un Acte qui doit rendre la Nation odieuse à la Posterité, & que cette Nation ne manquera pas d'avoir elle-mesme un jour en horreur, comme elle a eu tous ceux qu'elle a passez contre le Roy Charles premier.

Pendant qu'on agissoit de la sorte, le Vicomte de Dundée qui s'estoit retiré à

une Maiſon de Campagne, ayant refuſé de venir rendre compte de ſa conduite, fut déclaré Rebelle. Le Duc de Gourdon fit éclater ſa fidelité, & l'injuſtice qu'on faiſoit au Roy ſembla avoir augmenté l'ardeur qu'il montra pour défendre le Château.

Le Committé ayant eſté d'avis de reconnoiſtre le Prince & la Princeſſe d'Orange Roy & Reyne d'Ecoſſe, la Convention ſuivit ce Reſultat, en les faiſant proclamer. Les Amis du Prince d'Orange firent paroiſtre

leur zele, & la Convention dressa les Articles suivans pour leur estre presentez.

I. Les Etats souhaitent que leurs Majestez Serenissimes reconnoissent qu'il est contraire aux loix du Royaume qu'un Papiste en soit Roy ou Reine ny qu'il y possede aucune Charge, & qu'un Successeur Protestans fasse les fonctions de l'autorité Royale, avant qu'il ait fait les sermens de son avenement à la Couronne.

II. Que les loix défendent aussi toutes proclamations qui tendent à suspendre ou aneantir les Loix & à introduire le pouvoir absolu, à eriger des Colleges de Jesuites, à changer les Temples Protestans en Eglises Papistes, à souffrir qu'on y dise Messe, qu'on imprime & debite des Livres

Papistes, qu'on enleve des enfans pour les faire instruire hors du Pays chez des Catholiques Romains, qu'on établisse des fonds & des revenus pour l'entretien des Ecoles Papistes, qu'on donne des pensions aux Prêtres; & qu'on sollicite les Protestans à changer de Religion par des offres de charges de preference ou autrement.

III. Qu'il est contraire aux loix qu'on desarme les Protestans; qu'on donne aux Papistes les emplois civils & militaires les plus importans, & qu'on leur confie les Magasins, les Citadelles, & les autres Places fortes.

IV. Qu'il n'est pas permis d'imposer de certains formulaires de serment ou de nouveaux subsides sans l'autorité du Parlement, ou de l'assemblée des Etats.

V. Que les Loix défendent d'envoyer des Officiers de l'armée en qualité de Juges par tout le Royaume, de leur donner droit de Jurisdiction en quelque lieu qu'ils se trouvent, de condamner à mort & de faire executer les gens sans forme ny figure de procés, d'imposer des amendes excessives d'exiger des cautions exorbitantes, de disposer des amendes & des confiscations avant que la Sentence soit donnée, d'emprisonner quelqu'un sans en rendre de raison, de differer de luy faire droit, de le poursuivre & de confisquer ses biens sur des pretextes frivoles & des preuves defectueuses, comme on a fait à l'égard du feu Comte d'Argile.

VI. Qu'on ne peut nommer les Magistrats que conformement aux chartres & privileges des Villes.

VII. Qu'il n'est pas permis d'envoyer des Lettres de cachet aux Cours de Justice qui ordonnent aux Juges de suspendre le jugement d'un procés, ou qui leur prescrivent la maniere d'y proceder, ny de changer les Juges à vie en des Juges qu'on peut déposer quand on veut.

VIII. Qu'il est contre les Loix d'accorder protection personnelle à quelqu'un pour l'exemter de payer ses dettes.

IX. Qu'il n'est pas permis de forcer les accusez à déposer contre eux-mesmes n'y d'appliquer à la question pour des crimes ordinaires, ou sans preuves évidentes.

X. Qu'il est défendu d'envoyer une armée en temps de paix pour faire des hostilitez en quelque partie du Royaume ; de donner franc quartier

aux Soldats chez les Habitans, ou de les mettre en garnison chez des particuliers sans l'autorité du Parlement.

XI. Que sans cette autorité on ne peut prescrire des Loix aux Cours de justice au nom du Roy, ny suspendre les Avocats qui ne veulent pas plaider devant les Tribunaux qu'ils ont subis.

XII. Qu'il est contre les Loix de soutenir que c'est estre coupable de haute trahison de ne vouloir pas dire ce qu'on pense en fait de trahison, ny juger des actions des autres.

XIII. Qu'on ne doit pas condamner à l'amende les Maris dont les Femmes quittent la Communion de l'Eglise.

XV. Que l'Episcopat est à charge à la Nation, & n'est propre qu'à causer des troubles dans le Royaume;

parce que des Miniſtres égaux en autorité y ayant étably la reformation, le general des Ecoſſois eſt porté pour le Gouvernement Presbiterien. C'eſt pourquoy il ſerait à propos d'abolir l'Epiſcopat, & toute ſuperiorité contre les Paſteurs de ce Peuple.

XV. Que c'eſt un des privileges des Sujets de pouvoir proteſter devant le Roy & le Parlement, pour remedier à la Loy contre les Sentences des Seigneurs des Aſſiſes, & de prendre garde qu'ils ne ſurſeoient l'execution de ces Sentences.

XVI. Que c'eſt encore un des droits des Sujets de preſenter des Adreſſes au Roy, & que tous empriſonnemens & toutes pourſuites faites à cauſe de ces Adreſſes contre ceux qui les ont preſentées, ſont contraires aux loix.

XVII. Que pour redreſſer ces

Griefs,

Griefs, corriger, confirmer & conserver les loix, il est nécessaire de convoquer souvent des Parlemens, & de donner aux membres qui les composent, la liberté de dire & de soutenir leur opinion.

Comme il faut ordinairement employer divers moyens pour faire subsister les injustices, ce qui n'arrive pas quand tout se fait selon le droit & la raison, la Convention trouva à propos de faire publier la Proclamation suivante, pour asseurer le crime qu'elle venoit de commettre en préferant un Usurpateur à son legitime Souverain.

Les Etats du Royaume d'Ecosse ayant proclamé & declaré Guillaume & Marie Roy & Reine d'Angleterre, de France & d'Irlande, Roy & Reine d'Ecosse, ont trouvé à propos de faire sçavoir au Peuple par une Proclamation publique, que personne ne présume de reconnoistre Jacques VII. cy-devant Roy, pour son Roy, ny d'obeir, accepter ou recevoir aucunes commissions ou ordres par luy donnez, ny de correspondre avec luy d'aucune autre maniere; & ne prenne la liberté, sous peine d'encourir les plus grands perils, d'impugner ou desavoüer de vive voix, par écrit, en prêchant ou de quelque autre maniere que ce soit, l'Autorité Royale de Guillaume & de Marie Roy & Reine d'Ecosse, mais que tous les Sujets de ce Royaume rendent toutes sortes de

respects & d'obeissance à leurs Majestez, & que personne ne prenne la hardiesse de mal interpreter les procedures des Etats, & de faire naître des jalousies ou de mauvaises constructions des actions du Gouvernement ; mais que tous les Ministres de l'Evangile dans ce Royaume, prient pour le Roy Guillaume & la Reine Marie, comme Roy & Reine de ce Royaume. Les Etats ordonnent aux Ministres de cette Ville de lire Dimanche prochain 24. de ce present mois d'Avril, la presente Proclamation dans leurs Chaires, à la fin de leur Sermon du matin, & aux Ministres demeurant de ce costé cy de la Riviere de Tay, de la lire le Dimanche suivant premier May ; & ceux de de-là la mesme Riviere le 8. du mesme mois, sur les mesmes peines, exemptant

les uns & les autres, de lire dans les Eglises, la Proclamation du Conseil, en datte du 26. Septembre 1686. Et les Etats défendent à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de faire aucune injure à aucuns Ministres de l'Evangile, soit dans les Eglises ou dans les Conventicules, qui y sont à present en possession de leur Ministere, pourvû qu'ils tiennent une conduite conforme au present Gouvernement, & ils ordonnent que cette Proclamation soit publiée à la Croix du Marché d'Edimbourg avec la solemnité accoûtumée, afin que personne n'en pretende cause d'ignorance.

La Convention ordonna aussi que personne ne s'absentast des Séances sous peine

de prison ; cependant plusieurs Seigneurs & Deputez, & tout ce qu'il y estoit resté d'Evesques s'en retirerent. C'estoit marquer avec beaucoup de vigueur, l'injustice faite au Roy, & rendre défectueux ce qui se faisoit à la Convention, quand mesme elle auroit esté legitimement assemblée. On ne peut douter que tout ce qui se passoit en Ecosse ne se fist violemment, & par ceux qu'avoit gagnez le Prince d'Orange, puis qu'on apprenoit à tous momens que plusieurs

personnes de distinction prenoient le party du Roy, & qu'on ne pouvoit apporter quelque ordre à ce qu'on en devoit craindre, qu'en les faisant arrester. Le Comte de Belcarres, le Lieutenant Colonel Balfour, & plusieurs autres furent de ce nombre, & il y en eut qui se retirérent dans le Nord, où ils furent joints par plusieurs Sujets fidelles. D'un autre costé, la vigoureuse resistance du Duc de Gourdon dans le Château d'Edimbourg, faisoit connoistre qu'il y avoit des

Pairs du Royaume, & des Troupes, qui aux dépens de leurs vies, vouloient demeurer fidelles au Roy. Quoy que la Convention se trouvast tellement diminuée par le nombre de ceux qui s'en estoient retirez, qu'elle n'avoit plus assez de voix pour rien conclure, quand mesme elle auroit esté legale, elle nomma neanmoins des Commissaires pour aller offrir la Couronne d'Ecosse au Prince d'Orange, aux conditions que vous venez de lire. Ces Commissaires furent le Comte d'Argile, le

Chevalier Jacques Montgommery, de Skilmorley, & le Chevalier Jean d'Alrumple. Il faut remarquer que le Comte d'Argile avoit trahy le Roy de la mesme maniere que le Comte de Sunderland; que son Pere & son grand-Pere ont esté executez pour crimes de haute trahison, & qu'il avoit feint de se rendre Catholique, pour obtenir du Roy un pardon dont il estoit fort indigne. On peut juger par là si la voix d'un homme de ce caractere doit estre comptée, quand il s'agit de

déposer un Roy legitime, & si une Assemblée qui a forgé le nom de Convention pour se le donner , & qui ne peut estre legitimement assemblée selon les loix de l'Etat, ausquelles elle contrevient en s'assemblant, sous pretexte de les maintenir, lors qu'elle les enfraint, a pû détrôner son Roy, pour mettre en sa place un Prince, qui dés qu'il a pû avoir le moindre commandement, n'a point donné de bornes à son ambition, & a cru que tout estoit permis pour regner.

Les Deputez partirent chargez d'une Lettre des Etats pour le Prince & la Princesse d'Orange, qui leur apprenoit qu'ils les avoient proclamez Roy & Reyne d'Ecosse, à condition qu'ils promettroient par serment d'executer les Articles qu'on leur venoit presenter. Ils remercioient par la mesme Lettre ce Prince & cette Princesse des Troupes qu'ils avoient envoyées, & pour ce qui regardoit l'union des deux Nations en un seul Corps, dont le Prince d'Orange leur avoit

parlé dans celle qu'ils avoient receuë de luy, ils marquoient qu'ils nommeroient des Commissaires pour preparer la matiere. Cette Lettre finissoit par la priere que la Convention faisoit à ce Prince de la changer en Parlement. Elle ne tint plus aucune Séance depuis ce temps-là, & elle se separa jusques à la fin du mois.

Pendant que quelques Deputez de la Convention s'acquitoient si mal de leur devoir, plusieurs Ministres faisoient le leur, en refusant de

faire des Prieres dans leurs Eglises pour le Prince & la Princesse d'Orange. Ces Ministres ayant esté citez devant les Commissaires des Etats, répondirent, *qu'ils ne pouvoient obeïr à l'ordre de la Convention; sans manquer à leur devoir envers Dieu, envers leur Roy legitime, & envers le Public, à qui selon leur profession, ils devoient donner un bon exemple*. Leurs raisons étoient si recevables, que les Commissaires n'y purent répliquer. Cependant ils ne laisserent pas de les exhorter à

changer d'avis, & d'employer la force au lieu des raiſons, en les privant de leurs Benefices. Ils firent auſſi arreſter Milord Maitland, qui témoigna eſtre dans les intereſts du Roy ; mais le Vicomte Dundée ayant mieux fait ſa partie, & eſtant d'intelligence avec pluſieurs perſonnes qui tenoient pour le Roy, ſe retira dans le Nord d'Ecoſſe avec environ cent chevaux. On apprit quelques jours aprés, lors que Mackay avoit aſſeuré la Convention que ce Vicomte eſtoit à Inverneſſe, qu'il entra

le meſme jour, à trois heures du matin, dans la Ville de Perth, ou Sainte-Jolionſtonne, qui eſt à cent milles d'Inverneſſe, où il avoit ſurpris les Barons de Blair & de Pork, qui avoient levé à leurs dépens des troupes de Cavalerie pour le Prince d'Orange; que les ayant fait tous priſonniers, il avoit fait monter les ſiens ſur leurs chevaux; qu'il s'eſtoit ſaiſi auſſi de tout l'argent qu'il avoit trouvé dans cette Ville, diſant aux Magiſtrats, qu'il en répondroit au Roy Jacques, leur

veritable Maiſtre ; que quarante Gentilshommes s'étoient joints à luy ; que ce jour-là les Dames luy avoient fait quantité de preſens ; qu'il eſtoit party de Perth environ à quatre heures aprés midy, & avoit marché vers Dundée; que ſes Troupes s'augmentant toujours en marchant & avançant vers Preſth, il avoit paſſé par le Païs d'Atol, où il avoit gagné le Marquis de ce nom, & le Comte de Dunmere ſon Fils; que quand le Vicomte fut arrivé à Dundée, tous les Gentilshommes

des environs l'eſtoient venus joindre, & que la plus grande partie du peuple s'eſtoit declarée à haute voix pour le Roy, & qu'aux environs il avoit trouvé une troupe de Cavalerie, commandée par Milord Rollo; que les ayant faits priſonniers, il avoit fait monter encore pluſieurs des ſiens ſur leurs chevaux, & qu'en meſme temps deux troupes de Dragons avoient pris le parry de Sa Majeſté, & s'eſtoient jointes à luy; ainſi que faiſoient tous les vieux Officiers quand ils en trouvoient l'occaſion.

Ces nouvelles alarmerent d'autant plus les Partisans du Prince d'Orange , qu'elles furent confirmées par les Lettres du General Mackay, qui écrivit qu'il n'estoit pas assez fort pour s'opposer à Milord Dundée, & qui demanda avec beaucoup d'instance qu'on luy envoyast les Troupes qu'il avoit laissées devant le Château d'Edimbourg. On les fit aussi-tost partir, mais comme il y en avoit d'Angloises sur la Frontiere qu'on n'avoit pas voulu recevoir en Ecosse, on

écrivit afin qu'elles vinssent tenir devant le Château le poste que Mackay avoit esté obligé d'abandonner. Dans le temps que l'on voyoit augmenter ce desordre dans l'Etat, il y en avoit encore plus dans l'Eglise, tous les Curez Conformistes & plusieurs autres, ayant refusé de faire des Prieres pour le Prince, & la Princesse d'Orange. On en priva de leurs Benefices, comme on avoit déja fait auparavant, & on en mit en prison qui avoient fait des prieres pour le rétablissement du

Roy Jacques. Le Committé qui les pourſuivoit fit auſſi ſaiſir les chevaux & les biens des Catholiques, & mal-traiter les Fermiers du Duc de Gourdon, du Vicomte de Dundée, & des autres Seigneurs, que la fidelité qu'ils gardoient au Roy avoit obligez de ſe retirer. On arreſta les Lords Turbet, Lowat, & Dumnore, & quelques autres perſonnes de qualité, entre leſquelles eſtoient des Dames qu'on croyoit avoir des intelligences pour le rétabliſſement du

Roy, & on expedia des ordres pour en arrester encore plusieurs autres, mais le grand nombre fut cause qu'on n'en trouva pas l'execution aisée. Le jour de la naissance de Sa Majesté, le Duc de Gourdon fit faire de grandes réjoüissances dans le Chasteau d'Edimbourg. On but les santez du Roy, de la Reine, du Prince de Galles, & de tous ceux qui leur estoient demeurez fidelles, & cela se fit au bruit des décharges de toute l'Artillerie du Chasteau; & au son des Tambours & des

Trompettes. Ce bruit de joye réveilla la fidelité qu'on ne permettoit pas de faire paroistre pour le veritable Souverain, & plusieurs Particuliers allerent au pied du Chasteau, où ils beurent les mesmes santez. Quand le vin les eut mis en belle humeur, ils se rendirent au milieu de la grande Place de la Ville, & y burent de nouveau les santez Royales; & comme les veritéz se disent ordinairement dans le vin, ils parlerent avec zele de leur veritable Roy, & de la fidelité qu'ils luy devoient. Les

nouveaux Magiſtrats, tout
remplis de zele pour la Convention
qui les venoit de
faire nommer, & dont ils
eſtoient Creatures, voulurent
les empeſcher de continuer,
& firent meſme marcher des
Troupes, pour en venir plus
facilement à bout, mais la populace
déja échauffée, ſe mutina,
& commençant à charger
ces Troupes, les obligea de
ſe retirer. Cela n'eut aucune
ſuite le lendemain, le jour
diſſipant ce qui ſe fait la nuit
en tumulte. Les Magiſtrats
voyant l'affaire calmée, trou-

verent qu'il estoit de la prudence d'oublier cet emportement du peuple, de peur qu'en le voulant traiter de seditieux, on n'excitast un orage qu'il auroit esté peut estre difficile d'appaiser. Les estats s'estant rassemblez, le Duc d'Hamilton leur fit sçavoir que le Prince d'Orange luy avoit envoyé une commission pour representer sa personne dans la prochaine Séance, avec ordre de consentir à un Acte pour changer les Etats en Parlement, & de se separer aprés cela, pour estre rassemblez

dans un temps marqué. Ce mesme ordre l'autorisoit à consentir aussi dans la suite, non seulement aux Loix qui pussent remedier aux articles particuliers des Griefs, & les redresser, mais aussi à tous autres Actes qu'ils proposeroient pour la seureté de la Religion, de la Paix, & du bonheur du Royaume d'Ecosse. On leut ensuite la Commission du Prince d'Orange, & la Lettre qu'il écrivoit aux Etats; aprés quoy le Duc d'Hamilton dit, *que la volonté de ce Prince estoit que le Comte*

de

de Crawford presidast au Parlement. Ce Comte fut appellé afin de prendre place dans la chaire de President pour les Sessions prochaines. Les Etats passerent ensuite un Acte, par lequel ils déclarerent, *que les trois Etats assemblez le cinquiéme jour de Juin 1689. composez des Seigneurs, des Chevaliers & des Bourgeois, estoient un Parlement legitime & libre à toutes sortes d'égards, & que quiconque ne reconnoistroit pas, disputeroit ou impugneroit la dignité, & autorité de ce Parlement, sous quelque pretexte que ce fust,*

seroit coupable de haute trahison. Cet Acte ayant esté touché du Sceptre, le President, par ordre du Duc d'Hamilton, grand Commissaire, adjourna le Parlement au 17. de Juin. Il fut resolu dans cette Seance que l'Episcopat seroit aboly, comme estant à charge à la Nation. Le Grand Commissaire toucha cet Acte avec le Sceptre. C'est ainsi qu'une Assemblée sans autorité pour s'assembler, un Sujet rebelle n'ayant mission que d'un homme qui n'a aucun droit de luy en donner, enfin un

tas de gens tumultuairement unis, & tous perfides à leur legitime Souverain, & dignes par là de punition, abolissent en un instant la Religion de l'Etat, comme si c'estoit une affaire ordinaire, qui ne meritast aucune reflexion, ny qu'on prist des mesures pour en resoudre.

Toutes les Maisons du Chasteau d'Edimbourg estant démolies depuis longtemps par les Bombes, le Duc de Gourdon luy-mesme estoit obligé de demeurer dans une cave. Il n'avoit plus

presque de munitions de guerre, & les Assiegeans estant au bord du fossé, avoient fait de nouvelles batteries, dont le feu continuel l'incommodoit fort. Ainsi il crut à propos de capituler, pour conserver le sang des Sujets fidelles à leur Souverain, qui avoient combatu avec luy. Il auroit neanmoins encore differé de quelques jours à se rendre, si quatre Deserteurs n'eussent point découvert la correspondance qu'il avoit avec quelques personnes demeurant sur la

montagne du Chasteau, qui luy faisoient sçavoir ce qui se passoit avec un linge blanc quand il y avoit de bonnes nouvelles, & avec quelques lambeaux d'étoffes noires, lors qu'elles estoient méchantes. Ils luy écrivoient aussi quelquefois sur une planche en gros caracteres, & ce Duc lisoit avec des lunettes d'approche, ce qui estoit marqué sur la planche. Les fidelles Sujets qui servoient leur Prince, en rendant ce service au Duc de Gourdon, ayant esté arrestez, sans qu'il

en euſt pû eſtre averty, il fut abuſé par les Signaux, qu'il croyoit encore venir de ceux qui luy en avoient fait pendant tout le Siege du Chaſteau, lors qu'ils luy eſtoient faits par les Rebelles. Voilà ce qui avança ſa reddition de quelques jours. Il eut grande peine à s'y reſoudre, & les pourparlers recommencerent à differentes repriſes; mais enfin il convint des Articles ſuivans.

Le Duc de Gourdon a tant de reſpect pour tous les Princes de la Famille du Roy Jacques, qu'il ne veut

point faire de conditions avec aucun d'eux, pour son interest particulier; ainsi il se rend entierement à la discretion du Roy Guillaume.

I. Que le Lieutenant Colonel VVindram, Lieutenant Gouverneur du Château, se soumettra au bon plaisir du Roy Guillaume, sa vie estant en seureté; & tout le reste de la Garnison aura la vie, sa liberté, & ses biens asseurez; & on accordera des Passeports à ceux qui feront serment de ne point porter les armes contre le Gouvernement present.

II. On permet à la Garnison de sortir avec l'épée, & le bagage qui luy appartient en propre.

III. Que tous les Volontaires, les Domestiques & autres de la Garnison, joüiront de la mesme capitulation que le reste de ladite Garnison.

IV. Que toutes sortes de personnes qui ont entretenu correspondance avec ceux du Château, & qui n'ont pas esté en armes, joüiront du premier Article ; & ceux qui sont presentement à Edimbourg ou dans le mesme Comté, seront indemnisez, & auront le benefice de cette Capitulation.

V. Que les Soldats malades auront la liberté d'aller où bon leur semblera, en se comportant comme ils doivent.

VI. Que tous les Officiers, Gentilshommes, Domestiques & Soldats, joüiront du mesme benefice que les autres, pourveu qu'ils vivent en paix.

VII. Qu'un poste considerable dans le Château, sera incontinent mis entre les mains des Forces que com-

mande le Major General Lanier, aprés qu'on aura donné seureté à la Garnison, pour les Articles cy-dessus mentionnez.

Jean Lanier. Gourdon.

Les Troupes du Chevalier Jean Lanier entrerent dans le Château; & le seul Duc de Gourdon demeura Prisonnier, ayant mieux aimé s'employer pour sauver sa Garnison, que de songer à ses propres interests qu'il a genereusement abandonnez en cette rencontre.

C'est souvent lors qu'on ne peut rien qu'on entreprend

tout, parce que l'on risque peu; mais les entreprises faites pendant le tumulte contre l'autorité legitime, sont dissipées si-tost que le calme commence à se rétablir. Il en sera de mesme de tout ce que fait le nouveau Parlement d'Ecosse pendant le desordre des affaires d'aujourd'huy. Il a changé la forme de ses procedures ordinaires dés ses premieres Séances, touchant la maniere de dresser les Articles, & a ordonné que huit Lords, autant de Barons, & autant de Bourgeois avec les

Grands Officiers, prepareront toutes les matieres qui doivent passer en Loy. Il a fait un Acte, par lequel il a cassé tous les sermens d'Allegeance, de Suprematie, du Test, & generalement tous les autres : Cette abolition du serment du Test, merite que l'on y fasse reflexion, puisque le Prince d'Orange a passé en Angleterre pour empescher qu'il ne fust cassé, & que c'est un des principaux motifs dont il s'est servy pour avoir occasion d'y venir, publiant *que le Roy avoit resolu de le casser, & que Sa Majesté luy*

en avoit fait demander son consentement à luy-mesme. Le mal n'auroit pas esté fort grand, mais puis que la seule pensée de supprimer le Serment du Test, a pû donner lieu d'agir contre le Roy de la maniere qu'on a fait, le Prince d'Orange ne peut permettre que ses Creatures l'abolissent, sans se rendre plus coupable que ne l'est Sa Majesté Britannique. puis qu'on ne l'accuse que d'avoir eu un dessein injuste, & que le Prince d'Orange a passé jusqu'à l'effet. Dans le mesme temps que le Parlement d'Ecosse cassa ce

ferment, on y refolut d'en dreffer un nouveau, par lequel on jureroit fidelité au Prince & à la Princeffe d'Orange, & ce ferment fut prêté par tous les Deputez en levant la main, à la referve du Comte de Kincerden qui fe retira. Il ne faut pas s'étonner fi ce ferment fut figné, & presté par le refte de l'Affemblée. Elle eftoit fi peu nombreufe, & tant de Sujets fidelles s'en eftoient retirez, qu'il n'y eftoit demeuré que les perfonnes feduites par le Prince d'Orange, & par ceux

de ſon party. Comme la fidelité gardée à ſon legitime Souverain, eſt le plus grand crime qu'on puiſſe commettre envers les Uſurpateurs, la Comteſſe Doüairiere d'Artol fut miſe en priſon, pour avoir eu coreſpondance avec le Roy, & avec le Vicomte de Dundée.

Le Parlement ne ſe trouvant pas aſſez nombreux pour faire paſſer des Actes en Loy, a eſté obligé d'ordonner à ſes Greffiers de faire une liſte de tous les Députez qui ſe ſont abſentez, ſans en avoir obtenu la

permiſſion, afin d'en uſer contre eux ſelon la rigueur de ſes loix nouvelles. On y a lû un acte qui porte, *Qu'aucunes perſonnes de celles qui ont marqué eſtre mécontentes en agiſſant contre le Gouvernement, depuis que le Prince & la Princeſſe d'Orange ont eſté proclamez Roy & Reine d'Ecoſſe, ou qui ont retardé & empeſché les deſſeins des Etats pour aſſurer la Religion Proteſtante, établir la Couronne & les droits des Sujets, & redreſſer les Griefs, en mettant obſtacle à ces deſſeins, depuis qu'ils ont eſté faits publics*

par les deliberations, & par les actes de l'Assemblée des Etats, ne pourront posseder aucune Charge. La lecture de cet Acte fit naistre quelques contestations, & l'on ordonna que cette clause y seroit inserée, *Pour avoir agi dans les empietemens mentionnez dans les articles de reclamation du droit, qui sont declarez estre contraires aux loix.* Il fut proposé ensuite d'ajoûter une clause à l'acte pour declarer que ce seroit sans préjudice des autres punitions qui pourroient estre infligées par les

Loix à ces mesmes personnes, mais aprés qu'on l'eut dressée, il fut jugé à propos de ne la point ajoûter. Cela estant fait on delibera si l'on mettroit que l'Acte seroit approuvé ou differé, & on arresta que l'on mettroit, *approuvé*. Un Parlement qui n'est point composé d'un nombre competent de Membres pour faire valider ses Actes ; l'absence de ses Députez que les menaces ne peuvent obliger d'y revenir ; les peines ordonnées contre eux ; les fidelles Sujets du Roy, qui s'exposent en

prenant les armes pour ſes intereſts ; les murmures des Peuples contre le Gouvernement preſent, & le refus des Miniſtres de l'Egliſe de prier Dieu pour le Prince & la Princeſſe d'Orange, font voir que ce n'eſt point la Nation qui met les choſes en l'eſtat où elles ſont, & qu'elle eſt violentée par les Traiſtres que des veuës particulieres ont engagez à ſe mettre dans le party de l'Uſurpateur. Cette Aſſemblée tumultueuſe qui détruit, & établit, ſans avoir d'autres regles que la volonté

d'un Prince injuste, qui veut, & ne veut plus, & qui fait faire & défaire, selon qu'il croit que les choses serviront à fortifier son autorité ; cette Assemblée, dis-je, a passé un Acte pour la suppression de l'Episcopat qui est une suite de celuy dont je vous ay déja parlé. Cet Acte contient, *Que les Etats ayant declaré par leur resultat du 21. Avril, que toute Prelature & Superiorité Ecclesiastique au dessus de la Prestrise, a toûjours esté fort onereuse, insupportable à la Nation, & contraire à l'inclination*

de la plus grande partie du Peuple depuis le commencement de la Reformation qui avoit esté faite par de simples Prestres, le Prince & la Princesse d'Orange proclamez Roy & Reine d'Ecosse, abolissent par cette raison toutes les Dignitez Ecclesiastiques superieures à celle de Prestre, cassant & annullant tous Actes contraires, & declarant que de l'avis, & du consentement des Etats, ils feront passer en loy le Gouvernement Ecclesiastique qui sera le plus conforme aux inclinations du Peuple.

Il n'y a point eu d'exemple qu'on ait traité les affaires de la Religion de cette maniere-là, & il n'y en aura peut-estre jamais. Elles sont regardées en cette occasion comme purement humaines, & se trouvent envelopées dans la foule des choses qu'on renverse comme si elles n'étoient d'aucune importance. On ne veut ny écouter de raisons, ny examiner ; on rejette les propositions faites là-dessus, & on prononce, *qu'on établira & fera passer en loy le Gouvernement Ecclesiastique qui sera le*

plus conforme aux inclinations du Peuple. Voilà une grande déference pour une populace qui ne suit que son emportement & son caprice, & que sa passion aveugle ordinairement. Je dis populace, & non pas peuple, parce que lors qu'il s'agit de déferer au Peuple, ce n'est jamais à la partie la plus saine & la plus relevée. Ainsi c'est cette partie rampante que le Prince d'Orange veut satisfaire en cette rencontre, parce que c'est celle dont il a besoin pour pouvoir joüir de son

usurpation. Il luy promet pour cela tout ce qu'elle soûhaite, juste ou non, & fait servir ce qu'il y a de plus sacré, pour autoriser ce qu'on peut faire de plus lâche, de plus crimimel & de plus impie, en un mot tout ce qu'il a fait pour envahir les Etats d'un Roy que tant de droits l'obligeoient de respecter. C'est ce qu'on ne sçauroit faire sans noircir son nom des plus grands crimes; mais par quels autres dégrez les Usurpateurs pourroient-ils monter au Trône ? Ce n'est ny l'amour de

la justice, ny l'envie de travailler au bonheur des Peuples, qui les y font aspirer, mais une ambition violente qui les empesche d'avoir le cœur sensible à la belle gloire. Peut-on comprendre ce que le pretendu Parlement d'Ecosse a fait ? Il vient de laisser au Prince d'Orange la liberté d'établir une nouvelle forme de Ministere Presbiterien, c'est à dire, une Religion à sa fantaisie. Voila un digne Chef pour la Religion. Il l'accommodera à sa fortune, la sacrifier à ses interests, & il sera

de

de toutes celles qui asseureront le plus ses affaires. Cependant il a eu beau l'abandonner au peuple d'Ecosse, & y faire servir les Evesques de victimes aux Presbiteriens; il n'a encore pû tirer aucun nouveau subside de ce Royaume-là, quoy qu'il en ait souvent fait demander avec de grandes instances, & representer le grand besoin qu'il en a.

Il est certain que les Parlemens d'Angleterre & d'Ecosse nous font voir des choses qui ont jusqu'icy esté inoüies.

On ne pourra jamais croire qu'un Corps assemblé pour faire des Loix, ait passé un Acte pour casser toutes les Sentences renduës depuis vingt neuf ans, particulierement pour trahison, sedition, & autres crimes qui y ont rapport, declarant aussi *que toutes les confiscations, & amendes ordonnées par les mesmes Sentences, n'auront point de lieu, & que ceux qui à cette occasion ont souffert quelque dommage, pourront avoir recours à l'Assemblée qui aura soin de leur en procurer le dédomma-*

gement. C'eſt à dire qu'il n'y a pas eu un honneſte homme dans tous les Parlemens, & toutes les Juriſdictions d'Ecoſſe depuis vingt-neuf ans, puis qu'on caſſe tout ce qu'ils ont fait. Si l'Ecoſſe n'a pas eu un homme de probité dans ſes Parlemens, & dans toutes ſes Juriſdictions pendant ce temps-là, comment pourra-t-on s'imaginer que le Parlement d'aujourd'huy ſoit composé de plus honneſtes gens, & d'où luy viendra le caractere de probité que les autres n'ont pas eu? Eſt-ce à

cause que l'on y a fait entrer les creatures d'un homme qui n'a que des Traiſtres & des Scelerats pour Amis, & des compagnons de ſes crimes? S'il n'en tire pas ſa probité, il eſt du moins tres-conſtant qu'il n'a d'autorité que par eux. Enfin voilà par un Acte d'une nouvelle conſtitution, tous les Traiſtres & tous les Seditieux abſous des crimes qu'ils ont commis depuis vingt neuf ans. Il ne faut pas s'étonner ſi un homme qui n'a que de ces gens-là à ſon ſervice, fait donner des

Actes qui ſont tellement à leur avantage, qu'ils ſemblent n'avoir eſté faits que pour eux. Je ne finirois pas ſi je m'étendois ſur tout ce que cet Acte a d'extravagant & d'extraordinaire. Il faut de neceſſité, ou qu'il ſoit donné injuſtement, ou que pendant un fort grand nombre d'années il n'y ait pas eu un ſeul Scelerat en Ecoſſe digne d'eſtre condamné, ce qui eſt abſolument impoſſible, & ce qui par conſequent rend l'Acte entierement ridicule. Ainſi l'on peut dire qu'il y a

tant de Loix en Ecosse & en Angleterre, qu'il n'y en a point du tout ; puis qu'on en casse incessamment pour en faire de nouvelles, & que ces nouvelles n'estant pas universellement receuës, ne peuvent avoir force de loy. Elles sont presque toujours faites ou détruites dans des occasions violentes, & par des Seditieux ; de sorte qu'on ne sçait ausquelles on est obligé de se tenir, & qu'on est en quelque sorte également criminel en les suivant, & en ne les suivant pas. C'est ce qui n'arrive point

d'une loy que le temps a confirmée, & que le nombre des ans a ſceu rendre venerable.

Je reviens au Vicomte de Dundée, dont je ne vous ay point parlé depuis que je vous ay fait voir avec quel zele il avoit animé les fidelles Sujets du Roy, & avec quelle vigilance il avoit ſurpris les traiſtres. La Convention ayant ordonné que l'on allaſt aprés luy, ainſi que vous l'avez vû, on fit publier bientoſt aprés, pour empêcher les Peuples de ſe ſoûlever, que ſon party eſtoit entiere-

ment diſſipé, & que ce Vicomte eſtoit mourant. Il eſt vray que ſes Troupes n'avoient pû augmenter, parce que celles de la Convention qui tenoient la Campagne, ne permettoient pas qu'il fuſt joint par ceux qui auroient voulu aller à luy; mais on a ſçû depuis qu'il n'a pas laiſſé de déſoler les Troupes du General Mackay. Celles de ce fidelle Sujet ſe retiroient dans des cavernes où elles ne pouvoient eſtre forcées, & d'où elles ſortoient au ſon de certains cors qu'elles fai-

soient sonner pour leur servir de signal. Ce mesme son estoit celuy de rentrer aprés avoir surpris & battu leurs Ennemis; de sorte que Mackay ne le pouvant obliger à quitter ce poste, & voyant que ses Troupes déperissoient tous les jours, resolut de ne les plus exposer, & d'en mettre seulement aux Passages, afin d'empêcher les courses. Il vint ensuite rendre compte au Parlement de ce qu'il avoit fait; & il estoit à peine arrivé qu'on apprit que le Vicomte de Dundée devoit

passer dans la Kintaille ; de sorte qu'on donna aussi-tost ordre à Mackay, & au Colonel Ramsey de partir pour luy aller couper les passages. Dans le temps qu'ils se preparoient à executer cet ordre, on reçût encore de plus fâcheuses nouvelles. Elles portoient que quinze cens Irlandois avoient débarqué dans le Nord d'Ecosse, & qu'ils estoient venus sur trois Fregates Françoises, & plusieurs autres Bâtimens commandez par Mr du Quesne Monnier ; que ces 3. Baltimens estoient retour-

nez en Irlande pour y prendre d'autres Troupes, & les transporter encore en Ecosse, & qu'en s'en retournant elles avoient pris deux Fregates Ecossoisses qui estoient les seules qu'il y eust de ce côté-là. Tout cela joint aux courses des Montagnards, inquieta fort le pretendu Parlement, qui fit une Proclamation pour empêcher qu'on ne donnast retraite aux Irlandois, & pour ordonner de fournir à Mackay par tout où il passeroit, des chevaux, des vivres & des munitions.

Le Prince d'Orange jugeant par le peu de zele que quantité de gens distinguez d'Ecosse faisoient voir pour luy, qu'ils devoient estre dans les interests du Roy, a voulu imiter la politique de Cromwel, qui supposoit que ceux qu'il avoit dessein de perdre, parce qu'il s'en défioit, avoient conspiré contre l'Etat. Voilà pourquoy selon le sentiment de plusieurs personnes intelligentes dans les affaires d'Angleterre, le grand Commissaire du Parlement d'Ecosse, qui ne peut

avoit cette qualité sans estre entierement devoüé au Prince d'Orange, a dit par un artifice plus grossier que ceux dont Cromwel avoit accoutumé de se servir; *qu'il avoit receu une Lettre d'une main inconnuë, qui contenoit l'avis d'un dessein formé par un grand nombre de personnes pour se saisir des Deputez des Etats, & les massacrer, & pour mettre le feu à plusieurs endroits de la Ville.* Il est à remarquer que pour animer les Etats, & les engager à faire saisir ceux qui déplaisent au Prince d'Orange,

on marque d'abord que l'on a dessein de les massacrer ; il n'en faut pas davantage pour faire immoler des innocens sous de specieux pretextes. On en a fait arrester trente-neuf, chaque Membre ayant eu soin d'indiquer son Ennemy. On verra dans la suite si on produira de faux témoins contre eux comme faisoit Cromwel. On a continué d'arrester toutes les personnes suspectes, & on a passé un Acte pour les appliquer à la torture, afin de les obliger à déclarer leurs complices.

Il n'y a que le temps qui puisse developer cette intrigue. Cependant les affaires se broüillent fort en Ecosse, & le Parlement commence d'autant plus à se défier du Prince d'Orange, qu'un de ses Deputez pour luy presenter les griefs de la Nation, & luy offrir la Couronne, ne luy a presenté les griefs qu'aprés l'acceptation, & la prestation du serment. Ainsi le Prince d'orange ne se trouve engagé qu'à tres-peu de chose envers la Nation. Cet Etat ne manque pas d'affaires,

& selon les apppparences, il aura bien-tost sujet de se repentir d'avoir preferé le party d'un Usurpateur, à celuy de la fidelité envers son Roy legitime. Je passe à la suite des affaires d'Irlande, dont je vous ay promis de vous dire tout ce que j'en apprendrois avant que de finir cette Lettre.

Suite des Affaires d'Irlande.

On ne peut souhaiter des nouvelles d'Irlande que pour en sçavoir de Londonderry, la suite des affaires de ce

Royaume là ne se devant regler que sur la prise de cette Place, ou sur la levée du Siege. Je vous avois marqué que la tranchée devoit estre ouverte le 13. de Juin, & cependant elle ne l'a esté que le 30. On a eu si peu de Canon pour la battre, qu'il n'étoit pas capable de l'obliger à se rendre; il n'y avoit que deux Mortiers à Bombes. Les sept premiers jours de tranchée, on avança jusqu'au pied de la Contrescarpe, & on ne perdit que sept hommes. Le bruit d'un puissant secours

s'estant répandu dans le Camp, on tint Conseil de Guerre chez Mr de Pointy, qui estoit incommodé de la blessure que je vous ay dit ailleurs qu'il avoit receuë. On y resolut tout d'une voix de lever le Siege, afin de ne pas laisser perir inutilement devant cette Place des Troupes dont le Roy d'Angleterre avoit besoin pour executer d'autres projets. Mr de Pointy qui n'ignoroit pas l'effet que devoit produire l'estacade qu'il avoit fait faire, & dont je vous ay parlé dans

une autre Lettre, leur fit connoistre qu'il ne falloit pas s'alarmer si promptement, & qu'il estoit impossible que l'on forçast les travaux qu'il avoit eu soin de faire élever. De plus, comme il sçait tres-bien la Mer, ayant commandé en France les Galiotes bombardieres du Roy, il les asseura que quoy que les Ennemis ne fussent qu'à quatre lieuës, bien loin d'arriver cette nuit-là, comme ils le craignoient, il n'y avoit que les Marées du jour qui les pussent amener, celles de nuit ne leur pouvant estre favorables, ce qui se trouvoit heureux, parce qu'il est plus facile de s'opposer de jour à ses Ennemis, que pendant la nuit. Enfin M. de Pointy dit à tous les Officiers qui furent de ce Conseil, qu'ils pou-

voient garder leurs postes, & mesme se reposer pendant qu'il alloit veiller, & qu'asseurement il n'y avoit rien à craindre. Cependant il se fit porter à l'Estacade, il la visita, & fit renforcer la Garde des Mousquetaires. L'éloignement des Ennemis confirma le lendemain tout ce qu'avoit dit Mr de Pointy.. S'il y avoit eu plus de Troupes au Siege, la Place se seroit alors rendue; mais comme on estoit continuellement menacé d'une descente du Maréchal de Schomberg avec vingt ou trente mille hommes, les Troupes estoient dispersées en divers endroits des côtes. Il y en avoit un Corps commandé par M. de Boisselot, & d'autres Officiers Generaux commandoient les autres. Il en falloit

aussi pour observer un Corps de cinq ou six mille Protestans, qui inquiete encore quelques parties de l'Irlande. Toutes ces choses ont esté cause que le nombre des Troupes n'a pas esté considerable devant Londonderry, & qu'on n'y en a mesme envoyé qu'à mesure qu'on y en a eu un entier besoin. Cela n'a pas empêché que M. du Quesne Monnier, qui commande trois Fregates Françoises, n'en ait porté en Ecosse, comme vous avez sçû. C'est un effet de la bonté du Roy d'Angleterre, qui n'y a envoyé ces Troupes qui luy sont plus necessaires en Irlande, à cause que ce Monarque y est en personne, que pour empescher que les Ecossois fidelles qui sont dans son party, ne fussent embarassez. Milord Richard Hamil-

ron qui commande au Siege devant Londonderry a prié Mr Rose d'y faire un tour, & ce General a été l'y visiter. La Place commençant à manquer de pain, on prit de nouvelles resolutions pour affamer les Ennemis. On a esté obligé de prendre une partie du Canon qui battoit la Place, pour faire une Batterie entre les Vaisseaux qui avoient amené du secours, & qui ne sont point retirez. Enfin on sceut à Dublin qu'environ le 17 Juin Milord Douvres en partit pour venir en France; les Assiegez s'étoient trouvez fort incommodez des Bombes; qu'ils avoient demandé à capituler, & qu'une des choses qui les y obligeoit davantage, estoit que les Soldats manquoient de souliers. On sçût aussi

qu'ils avoient demandé à être transportez en Angleterre dans les Vaisseaux qui estoient venus pour leur amener du secours, ce qui ne leur avoit pas encore esté accordé.

On a encore défait mille Protestans en Irlande, & on leur a pris beaucoup de bétail. Les uns écrivent que ce party a esté défait par M. le Duc de Bervvic, & les autres par M. Rose; mais quoy que les Lettres ne s'accordent pas là-dessus, elles conviennent toutes que le party a esté défait.

FIN.

Les nouvelles d'Ecosse sont, qu'on y a mis à la torture quelques-uns de ceux que l'on pretend avoir conspiré contre le Gouvernement present. Le

Prince d'Orange suit peut estre là-dessus l'exemple de Cramvvel, qui faisoit appliquer à une douce question des gens avec qui il estoit d'intelligence. Il en tiroit cette utilité, qu'ils nommoient tous ceux qu'il soupçonnoit de n'estre pas de ses Amis, ou dont il apprehendoit l'esprit inconstant, qui est toûjours fort à craindre dans les Traîtres. C'estoit un pretexte pour s'en défaire. Sur cette maxime qui est celle des Tirans, ceux qui ont le plus servy le Prince d'Orange, sont ceux qui doivent le moins s'assurer sur ses promesses.

Je viens de voir un nouveau détail des Affaires d'Irlande, & je vous en feray part dans ma dixiéme Lettre.